

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA COOPÉRATION



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

RAPPORT PAYS DE L'EXERCICE 2023 DE SUIVI DU PARTENARIAT MONDIAL POUR UNE COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT



Juin 2024

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA COOPÉRATION



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

RAPPORT PAYS DE L'EXERCICE 2023 DE SUIVI DU PARTENARIAT MONDIAL POUR UNE COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES FIGURES	7
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	9
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	10
INTRODUCTION	12
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	13
2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	15
Phase 1 : Démarrage	16
Phase 2 : Communication sur l'exercice 2023 du PMCED	16
Phase 3 : Collecte des données	17
Phase 4 : Élaboration du rapport pays	17
Phase 5 : Diffusion des résultats et passage à l'action	18
3. APERÇU GLOBAL DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	19
3.1. APERÇU DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2023 DE SUIVI DU PMCED	20
3.1.1. Résultats de la dimension 1 « Ensemble de la société »	20
3.1.2. Résultats de la dimension 2 « État et utilisation des systèmes nationaux »	21
3.1.3. Résultats de la dimension 3 « Transparence »	21
3.1.4. Résultats de la dimension 4 « Ne laisser personne de côté »	21
3.2. APERÇU DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2023 DE SUIVI DES PRINCIPES DE KAMPALA SUR L'ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	22
4. APPRÉCIATION PAR DIMENSION	25
4.1. ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ	26
4.1.1. Engagement et dialogue	27
4.1.2. Contrôle parlementaire	28
4.1.3. Environnement favorable aux OSC	29
4.1.4. Synthèse de la dimension « Ensemble de la société »	31
4.2. ÉTAT ET UTILISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX	32
4.2.1. Planification	32
4.2.2. Respect de la marge de manœuvre du pays en matière de politiques	33
4.2.3. Gestion des finances publiques	34
4.2.4. Budget national	35
4.2.5. Synthèse composantes « budget national »	37
4.2.6. Budgétisation sensible au genre	37
4.2.7. Mécanisme de redevabilité	37
4.2.8. Gestion de l'information	38
4.2.9. Passation des marchés	39
4.2.10. Synthèse de la dimension « État et utilisation des systèmes nationaux »	39

4.3. TRANSPARENCE	40
4.3.1. Action des pays partenaires	41
4.3.2. Action des Partenaires du développement	41
4.3.3. Synthèse de la dimension « Transparence »	41
4.4. NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ	42
4.4.1. Consultation	42
4.4.2. Cibles et résultats	43
4.4.3. Données et statistiques	45
4.4.4. Synthèse de la dimension « Ne laisser personne de côté »	46
5. ÉVALUATION DES PRINCIPES DE KAMPALA	47
5.1. ÉTAT DES POLITIQUES RELATIVES À L'ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT	49
5.1.1. Principales caractéristiques des politiques ou stratégies liées à l'Engagement du secteur privé dans la Coopération pour le développement	49
5.1.2. Connaissance de la politique ou stratégie nationale du Gouvernement sur le rôle du secteur privé dans la Coopération pour le développement	51
5.1.3. Connaissance des politiques ou stratégies des Partenaires du développement sur le rôle du secteur privé dans la Coopération au développement	51
5.2. DIALOGUE INCLUSIF SUR L'ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT	52
5.2.1. Dialogues multipartites	52
5.2.2. Pertinence des thèmes abordés lors des dialogues ou des consultations sur l'ESP	53
5.3. QUALITÉ DE L'ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT	55
5.3.1. L'Engagement du secteur privé apporte une valeur ajoutée et permet d'obtenir des résultats en matière de développement là où le besoin s'en fait le plus sentir	55
5.3.2. Renforcement des capacités par le biais de l'ESP dans la CD	56
5.3.3. Alignement de l'ESP dans la CD avec les normes nationales et internationales	56
5.3.4. Procédures de diligence raisonnable menées par les Partenaires du développement	57
5.3.5. Publication des résultats de l'Engagement du secteur privé	57
5.3.6. Procédures ou mécanismes de règlement des plaintes liées à l'ESP	58
5.4. FACILITÉ D'ÉTABLIR DES PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ DANS LE CADRE DE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT	60
6. DIFFICULTÉS ET LIMITES DE L'EXERCICE	61
6.1. MOBILITÉ DES POINTS FOCALIS	62
6.2. L'INDISPONIBILITÉ DE DONNÉES ET STATISTIQUES	62
6.3. L'APPROPRIATION DU PROCESSUS PAR LES ACTEURS	62
6.4. LE DÉSINTÉRÊT DE CERTAINS PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT POUR L'EXERCICE	62

7. RECOMMANDATIONS POUR UNE COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT	63
7.1. À L'ENDROIT DU GOUVERNEMENT	64
7.2. À L'ENDROIT DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	65
7.3. À L'ENDROIT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	66
7.4. À L'ENDROIT DU SECTEUR PRIVÉ	67
CONCLUSION	68
ANNEXES	69
Annexe 1 : Partenaires techniques et financiers ayant participé à l'enquête	70
Annexe 2 : Cadre de suivi de la mise en œuvre des recommandations	71
Annexe 3 : Plan d'action de suivi et de renforcement de l'efficacité de coopération du développement national	72
Annexe 4 : Liste des membres du groupe de rédaction du rapport-pays de l'exercice 2023 de suivi du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement	80

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Appréciation des acteurs sur les thématiques abordées par le Gouvernement et les partenaires au titre de l'exercice 2023	53
Tableau 2 : Appréciation de la collaboration entre acteurs lors des dialogues organisés par le Gouvernement et les Partenaires au développement en 2023	54
Tableau 3 : Appréciation des acteurs du développement sur le renforcement des capacités des OSC, des syndicats et du secteur privé par le biais de l'ESP dans la CD	56

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Situation des réponses des partenaires au questionnaire de l'évaluation PMCED 2023-2026	17
Figure 2 :	Évolution des scores des sous-indicateurs liés au « Degré d'engagement et de dialogue dans la planification »	27
Figure 3 :	Évolution des scores des sous-indicateurs liés au « Degré d'engagement avec une diversité de parties prenantes dans la préparation des stratégies des Partenaires du développement au niveau des pays »	28
Figure 4 :	Évolution des scores des sous-indicateurs de l'indicateur « Perception des OSC sur l'état de l'environnement favorable aux OSC »	29
Figure 5 :	Évolution des scores des sous-indicateurs liés à la « Perception du Gouvernement sur l'état de l'environnement favorable aux OSC »	30
Figure 6 :	Évolution des scores des sous-indicateurs de l'indicateur « Perception des Partenaires du développement sur l'état de l'environnement favorable aux OSC »	30
Figure 7 :	Scores des composantes de la dimension « Ensemble de la société »	31
Figure 8 :	Score des sous-indicateurs liés à la « Qualité des stratégies nationales du développement et des cadres de résultats »	33
Figure 9 :	Évolution des scores des sous-indicateurs liés au « Degré d'utilisation des cadres de résultats »	34
Figure 10 :	Évolution des scores des sous-indicateurs liés au « Degré d'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques lors de la transmission de fonds au secteur public »	35
Figure 11 :	« Évolution des scores des sous-indicateurs de la prévisibilité de la Coopération au développement à moyen terme »	36
Figure 12 :	« Scores 2023 des indicateurs liés à la composante « Budget national »	37
Figure 13 :	« Scores 2023 des sous-indicateurs liés à l'« Exhaustivité du système de gestion de l'information pour la Coopération pour le développement »	38
Figure 14 :	Scores 2023 des sous-indicateurs liés à la « Mesure dans laquelle les Partenaires du développement rendent compte au système de gestion de l'information »	39
Figure 15 :	« Scores des composantes de la dimension « État et utilisation des systèmes nationaux »	40
Figure 16 :	« Scores des composantes de la dimension « Transparence »	41
Figure 17 :	Scores des sous-indicateurs du « Degré de consultation des Partenaires du développement avec divers groupes de populations dans le cadre de la préparation des stratégies pays »	43
Figure 18 :	Scores des sous-indicateurs du « Degré d'inclusion des priorités de développement, des objectifs et des indicateurs de résultats pour une diversité de groupes de populations »	44
Figure 19 :	Scores des sous-indicateurs du « Degré d'inclusion des priorités de développement dans les stratégies des Partenaires du développement »	

au niveau national pour une diversité de groupes de populations »	45
Figure 20 : Scores des sous-indicateurs du « Degré de disponibilité des données et des statistiques permettant d'identifier les personnes les plus vulnérables »	46
Figure 21 : Scores des composantes de la dimension « Ne laisser personne de côté » en 2023	46
Figure 22 : Scores des indicateurs de la composante « Principales caractéristiques des politiques ou stratégies liées à l'ESP dans la CD » en 2023	49
Figure 23 : Scores 2023 des sous-indicateurs de la composante « Dialogues multipartites »	53
Figure 24 : Scores 2023 des sous-indicateurs de la composante « Dialogues multipartites »	55
Figure 25 : Scores 2023 des sous-indicateurs de la composante « Alignement de l'ESP dans la CD avec les normes nationales et internationales »	57
Figure 26 : Scores 2023 des indicateurs de la composante « Publication des résultats de l'ESP »	58
Figure 27 : Scores 2023 des sous-indicateurs de la composante « Procédures ou mécanismes de règlement des plaintes liées à l'ESP »	59

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APD	: Aide publique au développement
CD	: Coopération pour le développement
CNPD	Commission nationale de planification du développement
CODESP	: Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue État/secteur privé
CRD	: Cadres régionaux de dialogue
CSD	: Cadres sectoriels de dialogue
CSLP	: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DGCOOP	: Direction générale de la coopération
DP	: Partenaires du développement
ECOTEC	: Projet d'appui à l'entrepreneuriat, au développement des compétences et à l'adoption technologique
EPK	: Évaluation des principes de Kampala
ESP	: Engagement du secteur privé
FESPACO	: Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou
GFP	: Gestion des finances publiques
IDA	: Association internationale de développement
JNC	: Journées de concertation État/ONG-ADF
MPME	: Micro, petites et moyennes entreprises
ODD	: Objectifs de développement durable
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	: Organisations non gouvernementales
OSC	: Organisations de la société civile
PAIF-PME	: Projet d'appui à l'inclusion financière et l'accès au financement des PME
PA-SD	: Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PEFA	: Public expenditure and financial accountability
PGA	: Plateforme de gestion de l'aide
PME	: Petites et moyennes entreprises
PMCED	: Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
PND	: Politique nationale de développement
PNDES	: Plan national de développement économique et social
PNUD	: Programme des Nations unies pour le développement
PRéCA	: Projet de résilience et de compétitivité agricole
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RCD	: Rapport sur la Coopération au développement
SCADD	: Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SIAO	: Salon international de l'artisanat de Ouagadougou
SICOT	: Salon international du coton et du textile
SNCD	: Stratégie nationale de la Coopération au développement
SP	: Secteur privé
SPONG	: Secrétariat permanent des ONG
CNOSC	: Conseil national des organisations de la société civile
CDCAP	: Centre de suivi et d'analyses citoyens des politiques publiques

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le rapport pays de l'exercice 2023 de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) analyse les résultats de suivi des engagements de Busan et de l'Évaluation des principes de Kampala (EPK) sur l'Engagement du secteur privé (ESP) au Burkina Faso.

Le Burkina Faso s'est engagé à conduire l'exercice 2023 afin de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements de Busan et de Kampala pour une meilleure efficacité de la Coopération au développement. L'exercice a été conduit sur la base d'enquêtes menées à partir de trois (3) questionnaires. Les deux (2) premiers questionnaires ont été adressés séparément au pays et aux Partenaires du développement et centrés sur les engagements de Busan. Le troisième questionnaire, concernant l'Évaluation des principes de Kampala, a été adressé au pays, aux Partenaires du développement, aux ONG, aux OSC et au secteur privé. Le Burkina Faso a opté de mener l'exercice sur la base du questionnaire standard sur l'engagement de Busan et de celui sur l'engagement de Kampala.

Le présent rapport pays, dont le processus de rédaction a été inclusif et participatif, donne par dimension, les niveaux de résultat atteints par le pays dans sa quête vers le progrès. Les résultats, qui y figurent, ne proviennent pas seulement d'une autoévaluation faite par l'Administration publique, mais prennent aussi et surtout en compte, le sentiment et la perception générale de l'ensemble des acteurs de la Coopération au développement sur les dimensions de l'étude. Cela traduit la réalité et la pertinence des résultats affichés dans le rapport.

Le questionnaire standard permet d'apprécier l'engagement de Busan en évaluant quatre (4) dimensions que sont :

- « Ensemble de la société » ;
- « État et utilisation des systèmes nationaux » ;
- « Transparence » ;
- « Ne laisser personne de côté ».

Les résultats indiquent que le niveau d'efficacité de la coopération au service du développement demeure élevé quoiqu'en légère baisse comparativement aux résultats enregistrés à l'exercice 2018. Cette baisse du niveau d'efficacité résulte de la dimension « État et utilisation des systèmes nationaux » dont l'indicateur sur le degré d'utilisation des finances publiques par les Partenaires du développement a connu une baisse significative. De plus, l'absence d'une évaluation de la gestion des finances publiques par la méthodologie PEFA (Public expenditure and financial accountability) a contribué à dégrader la dynamique d'amélioration de la dimension.

Le questionnaire de l'EPK sur l'ESP du Burkina Faso se rapporte à quatre (4) paramètres que sont :

- « l'état des politiques sur l'ESP dans la Coopération pour le développement (CD) » ;
- « le dialogue inclusif sur l'ESP dans la CD » ;
- « la qualité de l'ESP dans la CD dans les pays partenaires » ;
- « la facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé dans la CD ».

De cette évaluation, il ressort un niveau très élevé de la participation du secteur privé au processus d'élaboration des politiques et stratégies et de l'inclusivité du dialogue sur l'ESP dans la Coopération au développement pour l'ensemble des dialogues multipartites. Quant à la qualité de l'ESP dans la Coopération au développement, le Gouvernement la juge très élevée pour sa valeur ajoutée et l'obtention des résultats en matière de développement là où le besoin se fait le plus sentir. Cette perception reste néanmoins élevée pour les Partenaires du développement. Pour la facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé, les résultats arborent qu'il est assez facile pour le Gouvernement, les Partenaires du développement, les petites entreprises et les OSC d'établir des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de son engagement dans la Coopération pour le développement mais que cela restait difficile de l'avis des grandes entreprises et des syndicats.

Malgré cette expérience, la tenue de l'enquête 2023 s'est heurtée à des difficultés qui ont entaché son bon déroulement. Il s'agit, entre autres, de la mobilité des points focaux, de la non-complétude des informations statistiques, de la non-appropriation par les acteurs des outils révisés de l'exercice, de la difficulté de mobiliser l'ensemble des Partenaires techniques et financiers (PTF) et de l'absence d'intérêt de certains partenaires pour l'enquête. Face à ces insuffisances, des recommandations ont été faites à toutes les parties prenantes, dont la prise en charge devrait permettre d'améliorer les exercices prochains dans l'optique d'une atteinte des Objectifs de développement durable.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a marqué une fois de plus sa disponibilité à prendre part, en cette année 2023, au 4^{ème} cycle mondial de l'exercice de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) 2023-2026, après des expériences similaires réalisées en 2013, 2014, 2015, 2016 et 2018. La participation à cet exercice traduit l'attachement du pays à une gouvernance vertueuse et sa ferme volonté de se conformer aux règles de bonne pratique, au devoir de redevabilité et l'obligation de rendre compte aux populations des engagements pris dans le domaine de la Coopération au développement.

L'objectif de l'étude est de mesurer les progrès accomplis par le pays dans la prise en compte des principes de Busan en matière d'efficacité de la coopération dans ses politiques publiques et stratégies de développement.

Il est important de rappeler le contexte dans lequel le Burkina Faso a évolué ces cinq (5) dernières années, depuis la dernière enquête réalisée en 2018, pour apprécier à sa juste valeur, les résultats engrangés par le pays dans sa marche vers le progrès. En effet, le Burkina Faso est confronté depuis 2015, à une crise sécuritaire et humanitaire aux conséquences désastreuses sur le capital humain, la santé financière et économique du pays. Dans cet univers déjà fragilisé, le pays a subi entre 2020 et 2022, une crise sanitaire provoquée par le Covid-19, l'amenant ainsi à se focaliser prioritairement sur la sécurité et la santé des populations, au détriment des autres secteurs tout aussi importants les uns que les autres.

C'est dans ce contexte préalablement dépeint que le pays a participé au cours de l'année 2023, à l'ambitieux programme établi par le PMCED pour la surveillance des indicateurs d'efficacité, en fournissant des données et en répondant aux questionnaires soumis par le Partenariat mondial.

Créé lors du 4^{ème} forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide en 2011 à Busan en Corée du Sud, le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement est la principale plate-forme multipartite pour le suivi de l'efficacité du développement en vue de contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

Le Partenariat mondial effectue le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de quatre (4) principes d'efficacité du développement, à savoir l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement, l'accent sur les résultats, les partenariats inclusifs de développement, la transparence et la responsabilité mutuelles à travers l'organisation d'une série d'enquêtes de suivi.

Le présent rapport donne les résultats de l'évaluation au niveau du Burkina Faso. Il met l'accent sur les évolutions majeures par rapport aux résultats des enquêtes antérieures notamment celles réalisées en 2016 et en 2018 pour le Burkina Faso ; pour ce qui est des résultats disponibles.

Il est structuré en sept (7) parties. Après une précision sur le contexte et la justification de l'étude (I), le rapport informe sur l'approche méthodologique de rédaction qui a prévalu (II). Un aperçu global de l'enquête est présenté dans un troisième point (III) avant d'aborder plus en détail, les résultats de l'enquête à travers une appréciation des quatre (4) dimensions (IV) et de l'Évaluation des principes de Kampala (V). Les difficultés auxquelles les rédacteurs du rapport ont été confrontés et les limites de l'étude sont présentées dans un cinquième point (VI). Des recommandations ont été formulées afin d'améliorer l'existant pour une coopération plus efficace au service du développement (VII).



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'efficacité de l'Aide publique au développement (APD) est inscrite au rang des principales réflexions, au niveau international, depuis l'année 2000 avec l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et a été fortement réaffirmée lors des sommets de haut niveau de Paris et d'Accra, tenus respectivement en 2005 et 2008.

Poursuivant dans le même sens, l'accord obtenu au 4^{ème} forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011 a repris les engagements de la Déclaration de Paris pour les adapter aux nouveaux acteurs et au contexte actuel du développement.

Les pays donateurs d'aide et les pays bénéficiaires ont fait de l'efficacité de l'aide une priorité première et réaffirmé leur engagement à redoubler d'efforts pour accroître l'efficacité de l'aide en vue de la réduction de la pauvreté et des inégalités, la consolidation de la croissance, le renforcement des capacités et l'accélération des avancées vers les Objectifs de développement durable (ODD).

Le Partenariat mondial, créé en 2011 par 163 pays à Busan, en République de Corée, est une plateforme mise en place pour assurer un dialogue au niveau politique sur l'efficacité de la Coopération au développement avec l'ensemble des parties prenantes (Gouvernement, Partenaires techniques et financiers (PTF), Organisations non gouvernementales (ONG), société civile et secteur privé). Ce nouveau partenariat de plus vaste portée et plus solidaire s'appuie sur des principes partagés, des objectifs communs au service d'un développement international efficace. L'exercice de suivi est l'instrument phare du Partenariat mondial qui encourage l'engagement et l'apprentissage mutuel en vue d'améliorer l'efficacité à travers les quatre (4) principes d'efficacité du développement que sont l'appropriation par les pays, l'orientation vers les résultats, les partenariats inclusifs, la transparence et la redevabilité de la Coopération pour le développement.

Le suivi du partenariat est un exercice mené par les pays qui mesure les efforts déployés pour rendre la Coopération

pour le développement plus efficace sur le terrain, conformément aux quatre (4) principes d'efficacité. Il offre également des possibilités de dialogue inclusif en apportant un éclairage sur ce qui doit changer pour améliorer l'impact sur le développement.

Les résultats de l'exercice de suivi propres à chaque pays, associés aux agrégats globaux, apportent des preuves déterminantes qui permettent aux partenaires d'identifier leurs atouts et les opportunités et de guider le dialogue et les actions à mener pour maximiser l'impact de leur travail. L'exercice de suivi contribue également au processus de suivi et d'examen des ODD en générant des données pour les ODD 5 et 17, et en aidant les pays à évaluer le degré d'efficacité de la collaboration de l'ensemble des acteurs pour soutenir les priorités nationales de développement et les résultats de développement.

Le Partenariat mondial prévoit un suivi régulier des engagements convenus à Busan. Depuis 2011, trois (3) cycles de suivi ont été effectués auxquels ont participé 99 Gouvernements de pays partenaires ainsi que leurs Partenaires au développement (DP) et d'autres acteurs du développement.

Une réforme globale de l'exercice de suivi a eu lieu entre 2020 et 2022 et a abouti à un processus et un cadre de suivi révisés. Ils ont été approuvés lors de la 3^{ème} réunion de haut niveau du Partenariat mondial en 2022, également connue sous le nom de « Sommet sur l'efficacité de la coopération au service du développement ». En outre, ce Sommet a lancé le 4^{ème} cycle de suivi, qui aura lieu de 2023 à 2026, à l'issue duquel la prochaine réunion de haut niveau devrait se tenir.

Pour le cas du Burkina Faso, le 4^{ème} cycle mondial de l'exercice de suivi du PMCED (2023-2026) a commencé et l'engagement politique a été donné au Partenariat mondial par lettre n°2023-00436/MEFP/SG/DGCOOP du 16 février 2023.

Dans le cadre du présent exercice, le pays a fait le choix de renseigner le questionnaire standard et celui sur l'Évaluation des principes de Kampala (EPK).



APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie adoptée dans l'élaboration du présent rapport pays de l'exercice 2023 de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement tient compte des recommandations issues du 4^{ème} forum de haut niveau tenu à Busan qui a suggéré la prise en compte d'un éventail plus large de parties prenantes dans la communauté du développement. C'est ainsi que des cadres de l'Administration publique, appuyés par ceux du secteur privé, de la société civile ainsi que les Partenaires techniques et financiers se sont réunis autour d'un Comité de rédaction supervisé par Monsieur Inoussa OUMINGA, Directeur général de la coopération, à l'effet de rendre publics l'évolution des indicateurs de suivi d'efficacité de la coopération et les efforts consentis dans la réalisation des Objectifs de développement durable. La liste complète de l'ensemble des membres du comité de rédaction est annexée au présent rapport (Cf. annexe IV).

L'élaboration de ce document est la quatrième étape d'un important travail en amont qui a commencé depuis le 16 février 2023, date de démarrage de l'exercice. Après cette phase d'engagement politique, s'en sont suivies une phase de communication sur l'exercice et une autre de collecte de données. À la suite de ce rapport pays, l'exercice prendra fin avec la cinquième et dernière phase qui est la diffusion des résultats et le passage à l'action.

● Phase 1 : Démarrage

Le Burkina Faso a formalisé son engagement de procéder à l'exercice de suivi et a informé le Partenariat mondial de l'identité du Coordinateur national par lettre n°2023-00436/MEFP/SG/DGCOOP du 16 février 2023. À cet effet, une feuille de route a été élaborée pour planifier la mise en œuvre de manière à renforcer l'appropriation nationale et à garantir un délai suffisant pour chaque phase. Ainsi, une série de rencontres a permis à l'équipe du PMCED de renforcer les capacités de la Coordination nationale dans la conduite de cet exercice. Par ailleurs, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en tant que membre de l'équipe d'appui conjointe a joué un important rôle de soutien dans la planification de la mise en œuvre des différentes phases.



● Phase 2 : Communication sur l'exercice 2023 du PMCED

Cette phase a commencé avec une communication orale en Conseil des Ministres pour présenter les enjeux de l'exercice 2023 de suivi du PMCED (y compris les questionnaires à retenir) et soumettre la méthodologie retenue pour conduire le processus. S'appuyant sur le contenu des deux (2) questionnaires retenus, il a été procédé à l'identification des structures nationales à impliquer pour leur renseignement et à la mise en place d'un comité autour du Coordinateur national. Des points focaux ont été également identifiés au niveau des Partenaires du développement pour faciliter la conduite de l'exercice. Des séances de communication ont été dispensées aux points focaux afin de permettre de mieux comprendre le processus pour mener à bien l'exercice.

● Phase 3 : Collecte des données

Au cours de cette phase, les acteurs ont collecté et fourni des données et des informations en réponse aux questionnaires de suivi. Le processus a été interactif et a permis à l'ensemble des parties prenantes de répondre convenablement et correctement aux questions à eux adressées. Sur les trois (3) types de questionnaires élaborés par le Partenariat mondial, le Burkina Faso a opté de répondre au questionnaire standard et à celui relatif à l'EPK.

Le questionnaire standard est adressé aux Gouvernements des pays partenaires, aux Partenaires du développement et aux Organisations de la société civile (OSC).

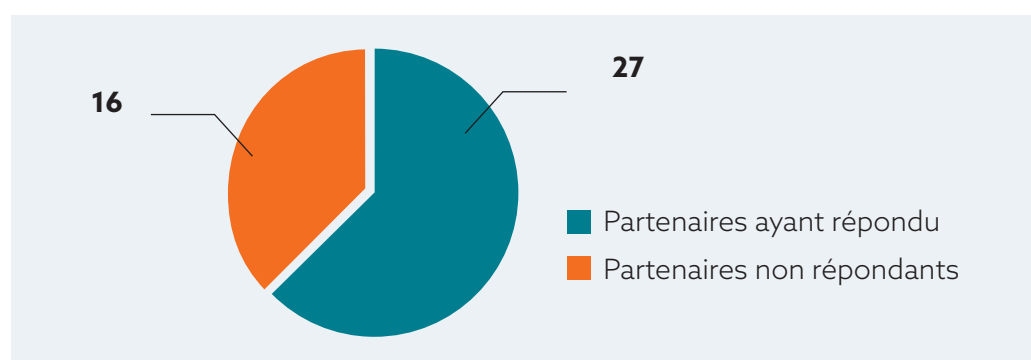
Quant au questionnaire sur l'Évaluation des principes de Kampala, il est adressé surtout au secteur privé. Il a été élaboré pour encourager les efforts collectifs visant à améliorer l'efficacité des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de la Coopération pour le développement.

De façon générale, toutes les structures nationales identifiées (Administration publique, secteur privé, Organisations de la société civile) ont effectivement et activement pris part au renseignement des questionnaires. Au niveau des Partenaires du développement, des 43 partenaires ayant manifesté leur intérêt à participer en identifiant leurs points focaux, 27 ont effectivement renseigné les questionnaires qui leur ont été adressés, soit un taux de 62,8%.



27/43
partenaires
ont renseigné les
questionnaires
qui leur ont été
adressés, soit un
taux de 62,8%

Figure 1 : Situation des réponses des partenaires au questionnaire de l'évaluation PMCED 2023-2026



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

● Phase 4 : Élaboration du rapport pays

Les résultats de l'exercice 2023 ont été sanctionnés par un rapport pays élaboré par le comité. Ce rapport a été produit sur la base des données retraitées (en étroite collaboration avec la coordination nationale) de l'enquête par l'équipe conjointe du PMCED.

De façon générale, les indicateurs sont codifiés sur une échelle de 0 à 1 pour le questionnaire standard, en dehors de l'évaluation des finances publiques qui utilise la méthodologie PEFA, avec des scores de A à D. Au niveau du questionnaire sur l'Évaluation des principes de Kampala, les indicateurs sont, pour la plupart, qualitatifs non chiffrés (appréciation, point de vue des acteurs). Le rapport élaboré par le comité a été soumis à l'examen de tous les acteurs pour validation, avant sa finalisation.

● Phase 5 : Diffusion des résultats et passage à l'action

Cette phase d'information a pour objectif d'aider les acteurs participants à comprendre les progrès réalisés au niveau national et à fournir des données probantes exploitables pour guider le Gouvernement dans la discussion et la prise de mesures concernant les résultats. Après la diffusion des résultats, s'ensuit un processus de réflexion, de dialogue et d'action. Il s'agira de partager les résultats diffusés et de discuter avec les autorités afin d'obtenir un engagement politique. Ce qui implique tout d'abord un rapport en Conseil des Ministres pour présenter les grandes conclusions de l'exercice 2023 de suivi du PMCED et recueillir les orientations et instructions dans la conduite du dialogue d'action autour de ces résultats.

Il s'ensuivra des séances d'information et un dialogue pour convertir les résultats de la réflexion et du dialogue en plans d'action tangibles qui seront intégrés dans les politiques et les stratégies pertinentes en matière de développement afin de garantir la mise en œuvre des actions convenues et de promouvoir la continuité et l'appropriation de l'exercice.



3

APERÇU GLOBAL DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

L'aperçu global porte sur les résultats de l'enquête 2023 de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et des résultats de l'Évaluation des principes de Kampala sur l'Engagement du secteur privé (ESP). Ces enquêtes donnent des résultats probants obtenus à partir de deux (2) questionnaires adressés séparément aux Gouvernements des pays partenaires et aux Partenaires du développement (DP) ainsi qu'un troisième questionnaire adressé aux Gouvernements des pays partenaires, aux Partenaires du développement, aux ONG, aux OSC et au secteur privé par le biais notamment de l'Évaluation des principes de Kampala. Cet aperçu permet également d'appréhender les évolutions majeures par rapport aux résultats des enquêtes antérieures, notamment celles réalisées en 2016 et en 2018 pour le Burkina Faso ; pour ce qui est des résultats disponibles.



3.1. APERÇU DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2023 DE SUIVI DU PMCED

Le cadre de résultats du PMCED est articulé en quatre (4) dimensions organisées en Composantes avec des indicateurs (mesures principales et sous-mesures) de suivi des performances.



3.1.1. Résultats de la dimension 1 « Ensemble de la société »

Ces résultats portent sur les trois (3) composantes :



(i) Engagement et dialogue ;



(ii) Contrôle parlementaire ;



(iii) Environnement favorable aux OSC.

Un aperçu des résultats 2023 de cette dimension indique une amélioration par rapport aux résultats de l'enquête 2018.

Cette amélioration est le fruit conjugué des niveaux élevés (i) du degré d'engagement et de dialogue avec diverses parties prenantes en matière de planification et de mécanismes de responsabilité dans le domaine du développement, (ii) de l'étendue du contrôle parlementaire sur la Coopération pour le développement caractérisée par la transmission régulière d'informations sur la Coopération pour le développement au Parlement ; l'importance de la part de la Coopération au développement inscrite au budget national et (iii) de l'état de l'environnement favorable aux OSC.

3.1.2. Résultats de la dimension 2 « État et utilisation des systèmes nationaux »

Les résultats sur l'« État et utilisation des systèmes nationaux » portent sur ceux de ses huit (8) composantes de suivi, à savoir la Planification, le Respect de la marge de manœuvre du pays en matière de politiques, la Gestion des finances publiques, le Budget national, la Budgétisation sensible au genre, le Mécanisme de redevabilité, la Gestion de l'information et la Passation des marchés.

Ces résultats, en amélioration par rapport à ceux de 2018, s'expliquent par les niveaux :

- élevé de la composante Planification (très élevé pour la Qualité des stratégies nationales de développement et des cadres de résultats ; élevé pour le Degré d'utilisation des cadres de résultats et des outils de planification nationaux par les Partenaires du développement pour élaborer leurs interventions au niveau national) ;
- élevé de la composante Budget national (très élevé pour la Prévisibilité annuelle ; élevé pour la Prévisibilité à moyen terme ; en progrès par rapport à 2018 pour la Part de la Coopération pour le développement inscrite au budget national et satisfait pleinement aux critères pour ce qui est de l'indicateur. Le pays dispose d'un système de suivi et de publication des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes) ;
- élevé pour la composante Gestion de l'information (très élevé pour l'Exhaustivité du système de gestion de l'information pour la Coopération pour le développement ; élevé pour la Mesure dans laquelle les Partenaires du développement rendent compte au système de gestion de l'information) ;

- constant pour la composante Mécanisme de redevabilité (le pays dispose de mécanismes de redevabilité inclusifs, réguliers, transparents et axés sur les résultats, inscrits dans un cadre politique).

Par contre, en comparant les résultats des évaluations PEFA de 2017 à ceux de 2014, on observe une baisse de performance de la composante Gestion des finances publiques du fait de la baisse de la Qualité des systèmes de gestion des finances publiques (évaluation PEFA) ; un déclin de l'Évolution de la qualité du système de GFP et un faible Degré d'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques lors de la transmission de fonds au secteur public.

3.1.3. Résultats de la dimension 3 « Transparence »

Son évaluation porte sur deux (2) composantes : Action des pays partenaires et Action des Partenaires du développement.

Si l'Action des pays partenaires est pleinement satisfaite (score de 1) par l'indicateur « *Mesure dans laquelle le Gouvernement met à la disposition du public des informations sur la Coopération pour le développement* », on note par contre pour l'Action des partenaires un niveau moyen (score de 0,6) pour la *Proportion des Partenaires du développement dont les stratégies nationales sont publiques*.

3.1.4. Résultats de la dimension 4 « Ne laisser personne de côté »

L'évaluation de cette dimension a concerné trois (3) composantes :



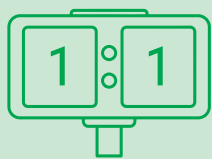
Consultations



Cibles et résultats



Données et statistique



Un score de 1/1 pour le degré de consultation, d'engagement et de dialogue avec divers groupes de population.

Les Consultations enregistrent un score très élevé (score de 1) pour ce qui est du « *Degré de consultation, d'engagement et de dialogue avec divers groupes de populations* » et un score moyen (0,6) pour le « *Degré de consultation des Partenaires du développement avec divers groupes de populations dans le cadre de la préparation des stratégies nationales* ».

Pour ce qui est de la composante Cibles et résultats, le Burkina Faso enregistre un résultat élevé (0,9) pour le « *Degré d'inclusion des priorités de développement, des objectifs et des indicateurs de résultats pour une diversité de groupes de populations* » contre un résultat très élevé (1) des Partenaires du développement pour le « *Degré d'inclusion des priorités de développement dans les stratégies des Partenaires du développement au niveau national pour une diversité de groupes de populations* ».

La composante « *Données et statistiques* », quant à elle, enregistre des résultats moyens pour le « *Degré de disponibilité des données et des statistiques permettant d'identifier les personnes les plus vulnérables* » (0,6) et la « *Proportion des stratégies nationales des Partenaires du développement étayées par des évaluations fondées sur des données* » (0,6).

En outre, on note de façon générale des progrès globaux signalés dans les cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement (ODD 17.16.1).

On remarque donc que les résultats 2023 de suivi du PMCED pour le Burkina Faso en matière de « Transparence » et d'inclusion « Ne laisser personne de côté » sont meilleurs à ceux des Partenaires du développement.



3.2. APERÇU DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2023 DE SUIVI DES PRINCIPES DE KAMPALA SUR L'ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Les résultats de l'EPK sur l'ESP du Burkina Faso se rapportent essentiellement à quatre (4) paramètres :

- (i) État des politiques relatives à l'ESP dans le cadre de la Coopération pour le développement ;
- (ii) Dialogue inclusif sur l'ESP dans la CD ;
- (iii) Qualité de l'ESP dans la CD ;
- (iv) Facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de son engagement en faveur de la Coopération pour le développement.

Le paramètre 1, État des politiques relatives à l'ESP dans la CD, donne les résultats de trois (3) composantes (Principales caractéristiques des politiques ou stratégies liées à l'ESP dans la CD ; Connaissance de la politique ou de la stratégie nationale du Gouvernement sur le rôle du secteur privé dans la Coopération pour le développement ; Connaissance de la politique ou de la stratégie des

Partenaires du développement sur le rôle du secteur privé dans la Coopération au développement).

On note un résultat moyen pour l'exhaustivité des politiques et stratégies pour l'ESP dans la CD (raison d'être de la collaboration avec le secteur privé précis ; secteurs prioritaires et groupes cibles prioritaires déterminés ; groupes cibles comprenant les populations vulnérables

et marginalisées) avec cependant une absence de détermination des Régions prioritaires, des Rôles et responsabilités des groupes de parties prenantes.

Un niveau très élevé (0,857) de la participation du secteur privé au processus d'élaboration des politiques et stratégies est observé. On note particulièrement que les OSC, les syndicats, les petites entreprises et les grandes entreprises se sentent informés de la Connaissance de la politique ou de la stratégie nationale du Gouvernement sur le rôle du secteur privé dans la Coopération pour le développement et aussi sur la Connaissance de la politique ou de la stratégie des Partenaires du développement sur le rôle du secteur privé dans la Coopération au développement.

Le paramètre 2 (Dialogue inclusif sur l'ESP dans la CD) enregistre un niveau très élevé de l'inclusivité du dialogue sur l'ESP dans la CD (0,857) pour l'ensemble des Dialogues multipartites ainsi qu'une grande (beaucoup de) Pertinence des thèmes abordés lors des dialogues ou des consultations sur l'ESP. Par contre, des efforts sont attendus de la part des Partenaires du développement au regard de la faible Proportion de Partenaires du développement ayant organisé un dialogue sur l'ESP dans la CD (score de 0,473).

Quant à la qualité de l'ESP dans la CD (paramètre 3), le Gouvernement l'estime

très élevée (score de 1) pour sa valeur ajoutée et l'obtention des résultats en matière de développement là où le besoin s'en fait le plus sentir. Cette perception reste néanmoins élevée pour les Partenaires du développement.

Le Renforcement des capacités par le biais de l'ESP dans la CD est « beaucoup » perçu par le Gouvernement et le secteur privé mais reste « peu » pour les Partenaires du développement.

En somme, on enregistre des niveaux élevés (score entre 1 et 0,710) pour les composantes suivantes du paramètre 3 : Alignement de l'ESP dans la CD avec les normes nationales et internationales ; Procédures de diligence raisonnable menées par les Partenaires du développement ; Publication des résultats de l'Engagement du secteur privé et Procédures ou mécanismes de règlement des plaintes liées à l'ESP.

Pour ce qui est du dernier paramètre (Facilité d'établir des partenariats avec le SP), les résultats probants montrent qu'il est assez facile pour le Gouvernement, les Partenaires du développement, les petites entreprises et les OSC d'établir des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de son engagement dans la Coopération pour le développement mais que cela reste difficile de l'avis des grandes entreprises et des syndicats.





APPRÉCIATION PAR DIMENSION



Cette partie porte sur la présentation des résultats de l'exercice 2023 de suivi du PMCED. Les résultats sont présentés suivant les quatre (4) dimensions de l'évaluation que sont :

- (i) l'Ensemble de la société ;
- (ii) l'État et utilisation des systèmes nationaux ;
- (iii) la Transparence ;
- (iv) Ne laisser personne de côté.



4.1. ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

La dimension « Ensemble de la société » traduit l'importance d'une implication significative des parties prenantes au processus du développement durable. Elle comprend quatre (4) composantes, à savoir :



(i) l'engagement et dialogue ;



(ii) le contrôle parlementaire ;



(iii) l'environnement favorable aux OSC ;



(iv) l'engagement du secteur privé.



Pour la présente évaluation, la quatrième composante, à savoir l'« Engagement du secteur privé », est analysée dans la partie traitant des principes de Kampala. La situation des composantes et de leurs indicateurs de mesure est présentée ainsi qu'il suit.

4.1.1. Engagement et dialogue

La composante « Engagement et dialogue » apprécie la préparation de la stratégie nationale de développement, le dialogue sur les priorités et les résultats dans le domaine du développement ainsi que les évaluations de redevabilité conjointe en vue de la réalisation des objectifs de la Coopération pour le développement. Elle est appréciée à travers deux (2) indicateurs, à savoir (i) le degré d'engagement et de dialogue avec diverses parties prenantes en matière de planification et de mécanismes de responsabilité dans le domaine du développement et (ii) le degré d'engagement avec une diversité de parties prenantes dans la préparation des stratégies des Partenaires du développement au niveau des pays.

• Degré d'engagement et de dialogue dans le domaine du développement

Cet indicateur évalue si les pays et les Partenaires du développement font participer diverses parties prenantes à l'élaboration respectivement de leurs stratégies nationales de développement et de leurs stratégies pays.

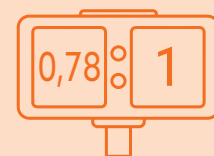
Il comprend trois (3) sous-indicateurs que sont l'« Engagement dans la préparation de la stratégie nationale de développement » ;

l'« Engagement dans les dialogues sur les priorités et les résultats dans le domaine du développement » et l'« Engagement dans des évaluations de redevabilité conjointe en vue de la réalisation des objectifs de la Coopération pour le développement ».

En 2023, le Burkina Faso a obtenu la note élevée de 0,78 pour cet indicateur. Cette note a connu une amélioration de 0,09 point par rapport à son niveau de 2018, due principalement aux progrès réalisés dans les deux (2) sous-indicateurs « Engagement dans la préparation de la stratégie nationale de développement » et « Engagement dans des évaluations de redevabilité conjointe en vue de la réalisation des objectifs de la Coopération pour le développement ». En effet, ces sous-indicateurs sont passés respectivement de 0,83 à 1 et de 0,52 à 0,67.

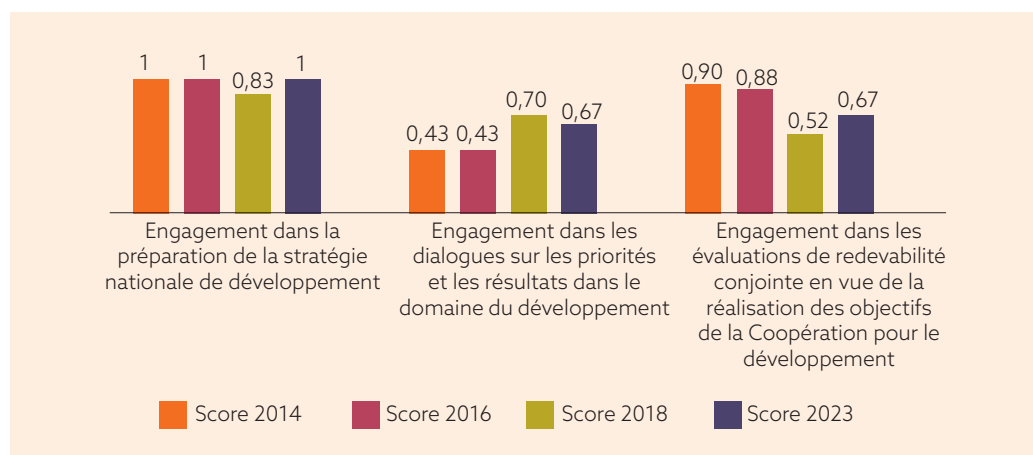
Ce résultat illustre tout le dispositif organisationnel mis en place dans le cadre de la préparation, de l'élaboration et du suivi-évaluation de la PND engageant tous les acteurs du développement.

La figure ci-dessous fait la synthèse des scores obtenus par le Burkina Faso en 2023 et 2018 pour les sous-indicateurs de l'indicateur.



Un score de **0,78/1** pour le Burkina Faso 2023 en degré d'engagement et de dialogue dans le domaine du développement.

Figure 2 : Évolution des scores des sous-indicateurs liés au « Degré d'engagement et de dialogue dans la planification »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

- **Degré d'engagement avec une diversité de parties prenantes dans la préparation des stratégies des Partenaires du développement au niveau du pays**

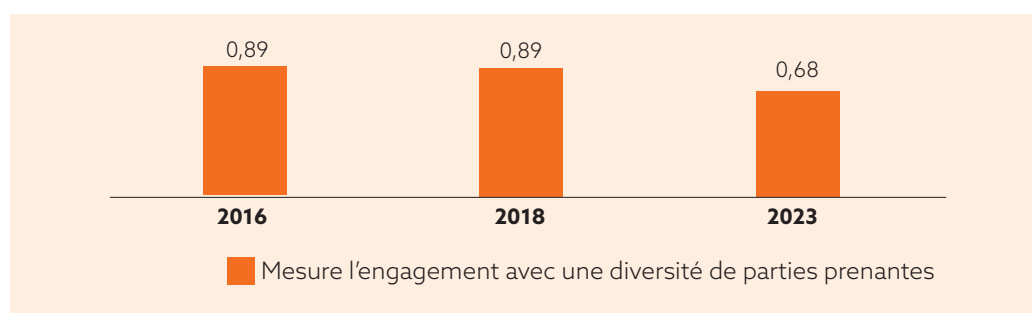
Cet indicateur mesure si les Partenaires du développement associent diverses parties prenantes dans le processus d'élaboration de leurs stratégies pays.

Aux termes de l'évaluation de 2023, le pays a obtenu un score moyen de 0,68. Comparé à 2018, le pays perd 0,21 point. Cette baisse traduit le fait que les différents acteurs ne se sentent pas assez impliqués dans la définition des stratégies pays des Partenaires du développement. Elle pourrait s'expliquer par la situation

sécuritaire et l'instabilité institutionnelle qui occasionnent un rétrécissement des espaces possibles de consensus autour des actions de développement.

Le score de la composante « Engagement et dialogue » est de 0,73 en 2023. Ce qui signifie que l'engagement et le dialogue entre le Gouvernement et les Partenaires au développement sont modérés. Ce score est tiré par le bas par l'indicateur « Degré d'engagement avec une diversité des parties prenantes dans la préparation des stratégies des Partenaires du développement au niveau du pays » dont la note a baissé entre 2018 et 2023 de 0,21 point.

Figure 3 : Évolution des scores des sous-indicateurs liés au « Degré d'engagement avec une diversité de parties prenantes dans la préparation des stratégies des Partenaires du développement au niveau des pays »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

4.1.2. Contrôle parlementaire

Le contrôle parlementaire a pour but de déterminer si les Gouvernements fournissent régulièrement des informations sur la Coopération pour le développement aux Parlements et si les parlementaires exercent un contrôle par rapport à l'inscription de la Coopération pour le développement au budget national.

La composante est appréciée à travers l'indicateur « **Étendue du contrôle parlementaire sur la Coopération pour le développement** ». Cet indicateur est composé de deux (2) sous-indicateurs, à savoir la « Transmission régulière d'informations sur la Coopération pour le développement au Parlement » et la « Part de la Coopération au développement inscrite au budget national ».

Le Burkina Faso a obtenu un score élevé de 0,81 en 2023 pour cet indicateur. La « Transmission régulière d'informations sur la Coopération pour le développement au Parlement » a été évaluée à 0,80 et la « Part de la Coopération au développement inscrite au budget national » à 0,83. Les votes réguliers des lois de finances par l'Assemblée nationale, la ratification des accords de financement par le Parlement, la présentation devant l'Assemblée nationale de la Stratégie nationale de la Coopération au développement sont, entre autres, les éléments explicatifs du niveau de ce score.

Le score du deuxième sous-indicateur a connu une hausse de 0,16 entre 2018 et 2023 traduisant une inscription accrue de la Coopération pour le développement au budget de l'État.

4.1.3. Environnement favorable aux OSC

La composante « Environnement favorable aux OSC » fait référence au contexte politique, financier et juridique dans lequel les OSC opèrent, ainsi que la manière dont ces acteurs du développement s'organisent et collaborent avec les Gouvernements et les Partenaires du développement. Elle évalue les perceptions des Gouvernements, des OSC et des Partenaires du développement sur l'environnement dans lequel les OSC opèrent dans les pays partenaires.

Cette composante est évaluée à travers quatre (4) indicateurs :

- (i) la perception des OSC sur l'état de l'environnement favorable aux OSC ;
- (ii) la perception du Gouvernement sur l'état de l'environnement favorable aux OSC ;
- (iii) la perception des Partenaires du développement sur l'état de l'environnement favorable aux OSC ;
- (iv) la perception moyenne des OSC, des Partenaires du développement et du Gouvernement sur l'état de l'environnement favorable aux OSC.

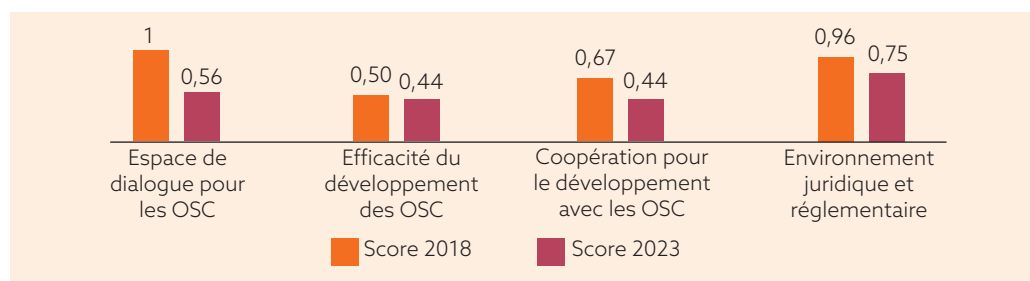
• Perception des OSC sur l'état de l'environnement favorable aux OSC

Cet indicateur évalue du point de vue des OSC, le dialogue sur les politiques nationales de développement, la redevabilité et la transparence dans la gestion des affaires publiques, la Coopération pour le développement avec les OSC et le cadre juridique des OSC. Il comprend quatre (4) sous-indicateurs à savoir : « l'espace de dialogue pour les OSC », « l'efficacité du développement des OSC », « la Coopération pour le développement avec les OSC » et « l'environnement juridique et réglementaire ».

En 2023, la perception des OSC sur l'état de l'environnement favorable aux OSC est ressortie à 0,55 contre 0,79 en 2018, soit une baisse de 0,24. Cette situation serait expliquée par la situation nationale marquée par la crise sécuritaire et les changements institutionnels.

La figure ci-dessous fait la comparaison des scores obtenus par le Burkina Faso en 2018 et 2023 concernant les sous-indicateurs de la « Perception des OSC sur l'état de l'environnement favorable aux OSC ».

Figure 4 : Évolution des scores des sous-indicateurs de l'indicateur « Perception des OSC sur l'état de l'environnement favorable aux OSC »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

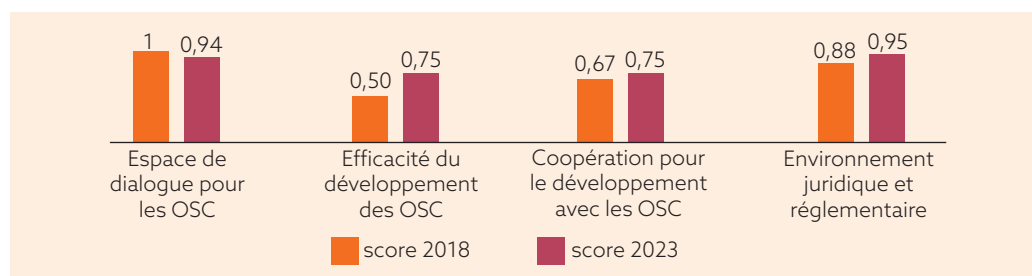
- **Perception du Gouvernement sur l'état de l'environnement favorable aux OSC**

Cet indicateur apprécie le point de vue du Gouvernement sur l'environnement favorable aux OSC. En 2023, cette perception s'est établie à 0,85 contre un score de 0,76 en 2018. Elle est en contradiction avec celle des OSC dont l'appréciation a baissé entre 2018 et 2023. L'évolution de la perception sur

l'état de l'environnement favorable aux OSC entre 2018 et 2023 du point de vue du Gouvernement pourrait être due au nombre d'OSC créées.

Le graphique ci-dessous fait la comparaison des scores obtenus par le Burkina Faso en 2018 et 2023 concernant les sous-indicateurs de la « Perception du Gouvernement sur l'état de l'environnement favorable aux OSC ».

Figure 5 : Évolution des scores des sous-indicateurs liés à la « Perception du Gouvernement sur l'état de l'environnement favorable aux OSC »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

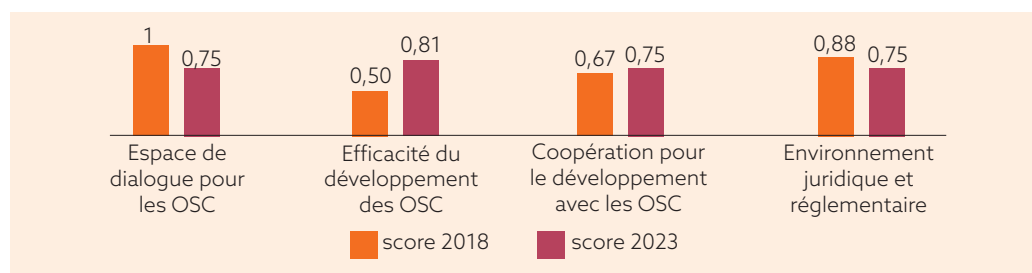
- **Perception des Partenaires du développement sur l'état de l'environnement favorable aux OSC**

Cet indicateur apprécie du point de vue des Partenaires du développement, le dialogue sur les politiques nationales de développement, la redevabilité et la transparence dans la gestion des affaires publiques, la Coopération pour le développement avec les OSC et le cadre juridique des OSC. Il comprend quatre (4) sous-indicateurs, à savoir : l'« Espace de dialogue pour les OSC », l'« Efficacité du développement des OSC », la « Coopération pour le développement avec les OSC » et l'« Environnement juridique et réglementaire ».

L'état de l'environnement favorable aux OSC a été évalué par les Partenaires du développement à 0,77 en 2023 contre 0,76 en 2018, soit une amélioration de 0,01 point. Cette augmentation est liée aux scores des sous-indicateurs « Efficacité du développement des OSC » et « Coopération pour le développement avec les OSC » qui sont passés respectivement de 0,5 à 0,81 et de 0,67 à 0,75 entre 2018 et 2023.

La figure ci-dessous fait la comparaison des scores obtenus par le Burkina Faso en 2018 et 2023 concernant les sous-indicateurs de la « Perception des Partenaires du développement sur l'état de l'environnement favorable aux OSC ».

Figure 6 : Évolution des scores des sous-indicateurs de l'indicateur « Perception des Partenaires du développement sur l'état de l'environnement favorable aux OSC »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

- **Perception moyenne des OSC, des Partenaires du développement et du Gouvernement sur l'état de l'environnement favorable aux OSC**

Cet indicateur apprécie la perception moyenne du Gouvernement, des Partenaires du développement et des OSC sur l'état de l'environnement favorable aux OSC.

En 2023, la perception moyenne sur l'état de l'environnement favorable aux OSC est ressortie à 0,72. Ce score élevé s'expliquerait, entres autres, par le fait que le Gouvernement accorde une attention particulière aux OSC. Ainsi, en plus de leur présence dans les Cadres sectoriels de dialogue (CSD), le Gouvernement organise chaque année des concertations avec la société civile. Ces concertations ont pour objectif d'examiner comment les OSC et les ONG peuvent mieux contribuer à la mise en œuvre de politiques publiques et à l'atteinte des objectifs nationaux internationaux de développement.

Aussi, les Partenaires du développement accompagnent les efforts que déploient les pouvoirs publics pour renforcer les capacités des OSC à travers le financement de leurs projets.

Par ailleurs, les faîtières des OSC ont mis sur pied une troïka (SPONG-CNOSC-CDCAP) pour mieux coordonner leurs actions et améliorer le dialogue avec le Gouvernement.

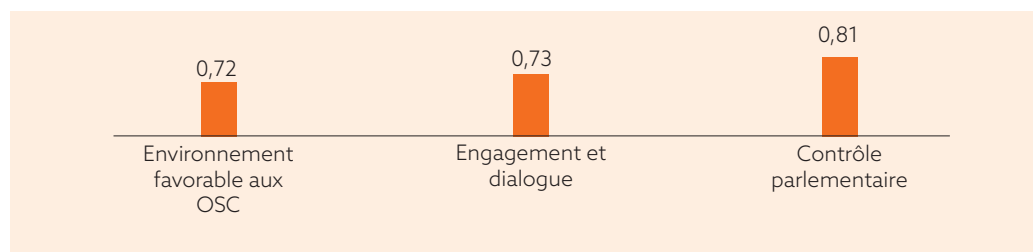
En somme, le score de la composante « Environnement favorable aux OSC » est ressorti à 0,72 en 2023 contre 0,78 en 2018, soit un recul de 0,06. Cette baisse est tirée essentiellement par le score de la perception des OSC qui est passé de 0,78 à 0,55 entre 2018 et 2023. Les OSC perçoivent une légère détérioration de leur propre efficacité et du comportement des Partenaires du développement lorsqu'ils coopèrent avec les OSC, et plus significatif celui du Gouvernement.

4.1.4. Synthèse de la dimension « Ensemble de la société »

On peut retenir de cette dimension que sur chacune des trois (3) composantes, le Burkina Faso a obtenu un score élevé (plus de 0,7). Le score le plus élevé concerne le contrôle parlementaire (0,81) traduisant des efforts du Gouvernement dans la mise à disposition du Parlement des informations sur la Coopération pour le développement et l'exercice d'un contrôle des parlementaires sur l'inscription de la Coopération au développement dans le budget national. Aussi, tout accord de financement découlant de la Coopération pour le développement est soumis au Parlement pour ratification.

La figure ci-dessous présente les scores obtenus par le Burkina Faso en 2023 par composante de la dimension « Ensemble de la société ».

Figure 7 : Scores des composantes de la dimension « Ensemble de la société »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023



4.2. ÉTAT ET UTILISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX

Le renforcement de la gouvernance et du fonctionnement des systèmes nationaux est essentiel pour la mise en place d'institutions capables de gérer les ressources afin de mettre en œuvre efficacement les actions de développement.

L'utilisation des systèmes nationaux permet de mieux intégrer les programmes de développement aux propres dépenses des pays, de réduire la répétition des actions et d'accroître l'effet de levier des ressources de la Coopération pour le développement ainsi que la pérennité des activités et des résultats.

La dimension « État et utilisation des systèmes nationaux » comprend huit (8) composantes que sont :

- (i) la planification ;
- (ii) le respect de la marge de manœuvre du pays en matière de politiques ;
- (iii) la gestion des finances publiques ;
- (iv) le budget national ;
- (v) la budgétisation sensible au genre ;
- (vi) le mécanisme de redevabilité ;
- (vii) la gestion de l'information ;
- (viii) la passation des marchés.



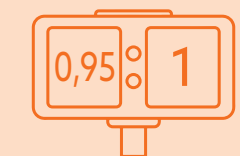
4.2.1. Planification

La composante « Planification » mesure si le pays dispose de stratégies nationales de développement et de cadres de résultats de qualité ainsi que des stratégies sectorielles et infranationales liées à la stratégie nationale de développement. Elle apprécie également l'intégration des Objectifs de développement durable dans les stratégies nationales de développement et dans les stratégies pays des Partenaires du développement.

Cette composante comprend un seul indicateur, à savoir la « Qualité des stratégies nationales de développement et des cadres de résultats ». Le pays a

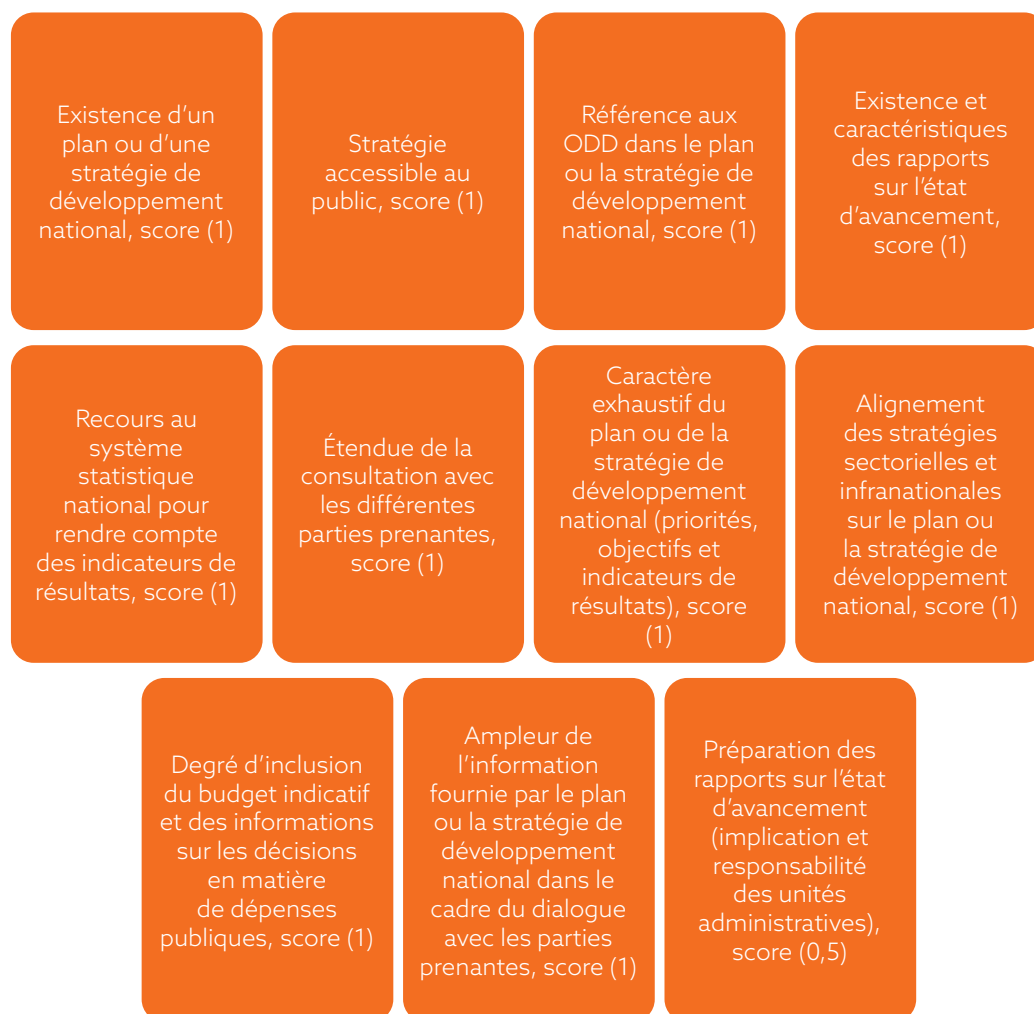
enregistré un score très élevé de 0,95 en 2023 contre 0,93 en 2018, soit une légère hausse de 0,02. Onze (11) sous-indicateurs permettent d'apprécier cet indicateur (Cf. figure 8). Cette hausse est due aux scores obtenus par les sous-indicateurs « Recours au système statistique national pour rendre compte des indicateurs de résultats » et « Degré d'inclusion du budget indicatif et des informations sur les décisions en matière de dépenses publiques » qui sont passés respectivement de 0,75 à 1 et de 0,50 à 1 entre 2018 et 2023.

La figure ci-dessous présente les notes obtenues dans l'ensemble des sous-indicateurs.



Un score de 0,95/1
pour l'indicateur
« Qualité des
stratégies nationales
de développement
et des cadres de
résultats ».

Figure 8 : Score des sous-indicateurs liés à la « Qualité des stratégies nationales du développement et des cadres de résultats »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

4.2.2. Respect de la marge de manœuvre du pays en matière de politiques

Une Coopération au développement efficace passe par l'alignement du soutien des Partenaires du développement sur les stratégies et les cadres de résultats nationaux.

La composante « Respect de la marge de manœuvre du pays en matière de politiques » fait référence à l'Indicateur ODD 17.15.1 « Ampleur du recours par les prestataires de la Coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays ». Il s'agit d'apprécier si les objectifs des projets de développement sont tirés des plans et stratégies de développement du pays, si les cibles, les résultats et les

indicateurs desdits projets sont tirés des cadres de résultats propres au pays ; et, si les données et les statistiques nationales sont utilisées pour effectuer le suivi des résultats des projets.

Cette composante compte un seul indicateur : « **Degré d'utilisation des cadres de résultats et des outils de planification propres au pays par les Partenaires du développement pour élaborer leurs interventions au niveau du pays** ».

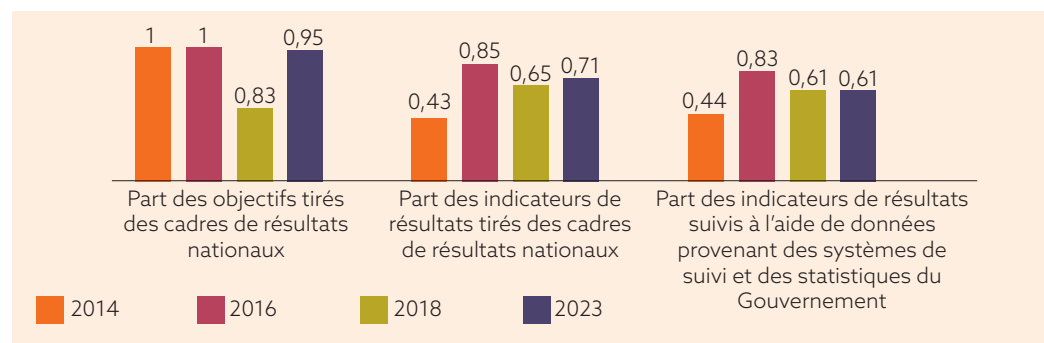
En 2023, le pays a obtenu un score élevé de 0,76, en hausse de 0,05 par rapport au score obtenu en 2018. Cette hausse

est notamment inhérente à celle du sous-indicateur relatif à la « Part des interventions avec objectifs tirés des cadres de résultats-pays » (0,95 en 2023 contre 0,55 en 2018). Cette situation traduit un alignement de plus en plus

accru des Partenaires du développement sur le système de planification et de suivi-évaluation nationale.

La figure ci-dessous présente les notes obtenues dans l'ensemble des sous-indicateurs.

Figure 9 : Évolution des scores des sous-indicateurs liés au « Degré d'utilisation des cadres de résultats »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

4.2.3. Gestion des finances publiques

L'utilisation des systèmes de Gestion des finances publiques (GFP) des pays permet de réduire la répétition inutile d'efforts et d'accroître l'effet de levier des ressources de la Coopération pour le développement ainsi que la durabilité des activités et des résultats.

La composante « Gestion des finances publiques » examine la mise en place d'un système de GFP de qualité. Pour ce faire, il s'agit de comparer les résultats des deux (2) dernières évaluations PEFA (Public expenditure and financial accountability) du pays.

Cette composante comprend deux (2) indicateurs que sont :

- (i) la qualité des systèmes de gestion des finances publiques (évaluation PEFA) ;
- (ii) le degré d'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques lors de la transmission de fonds au secteur public.

• Qualité des systèmes de gestion des finances publiques (évaluation PEFA)

Cet indicateur mesure, entre autres, l'exécution globale des dépenses, la composition des dépenses exécutées par fonction, la classification du budget, l'accès public aux informations budgétaires, le calendrier d'approbation législative du budget, les méthodes de passation des marchés et la portée de l'audit.

Les scores des sous-indicateurs sont restés inchangés entre 2018 et 2023 du fait de l'utilisation des résultats de l'évaluation PEFA de 2017 pour le suivi du PMCED en 2018 et 2023. Ils ont été maintenus inchangés (hypothèse de travail) du fait de la non-organisation de l'évaluation. En effet, depuis 2017, aucune autre évaluation PEFA n'a été réalisée au Burkina Faso. Le processus de l'évaluation PEFA entamé en 2019 a été interrompu par la survenue de la pandémie de coronavirus. Les conclusions de l'évaluation PEFA relancée en avril 2023 n'ont pas été prises en compte.

En rappel, le Burkina Faso a obtenu la note A concernant les sous-indicateurs relatifs à la classification du budget et au

calendrier d'approbation législative du budget traduisant une transparence dans la présentation du budget et un respect du calendrier budgétaire.

• **Degré d'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques lors de la transmission de fonds au secteur public**

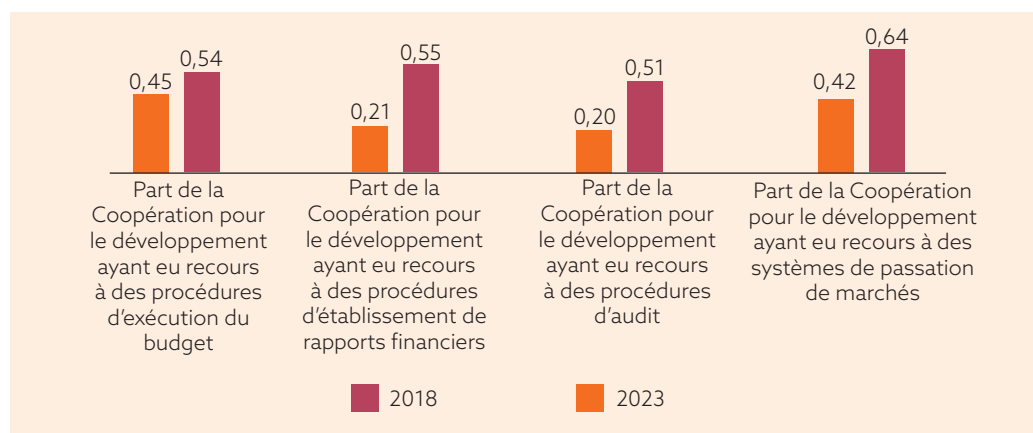
Cet indicateur mesure les parts de la Coopération pour le développement ayant eu recours à des procédures nationales d'exécution du budget, d'établissement de rapports financiers, d'audit et de passation de marchés.

L'utilisation de ces procédures par les Partenaires du développement fait baisser les coûts d'opérations mais contribue aussi à accélérer le renforcement desdites procédures. En 2023, le Burkina Faso a obtenu un score de 0,32 contre 0,56 en 2018, soit une baisse de 0,24.

Ce faible score traduit une faible utilisation des procédures nationales par les projets et programmes de développement financés par les Partenaires du développement.

La figure ci-dessous présente le score des sous-indicateurs en 2018 et 2023.

Figure 10 : Évolution des scores des sous-indicateurs liés au « Degré d'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques lors de la transmission de fonds au secteur public »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

4.2.4. Budget national

La composante « Budget national » a pour but d'apprécier la prévisibilité annuelle et à moyen terme (3 ans) des financements que les Partenaires du développement entendent mettre à la disposition du pays. Il s'agit de s'assurer que le Gouvernement reçoit des plans prévisionnels de dépenses ou des plans de mise en œuvre indicatifs concernant les activités des Partenaires du développement.

La composante est appréciée à travers trois (3) indicateurs, à savoir :

- (i) la prévisibilité annuelle - proportion des fonds décaissés au cours de l'année pour laquelle ils étaient prévus ;
- (ii) la prévisibilité à moyen terme - proportion des Partenaires du développement qui ont fait parvenir au Gouvernement des plans de dépenses prévisionnels (moyenne de 1 à 3 années de projection) ;
- (iii) la part de la Coopération pour le développement inscrite au budget national.

- **Prévisibilité annuelle - proportion des fonds décaissés au cours de l'année pour laquelle ils étaient prévus**

Cet indicateur mesure le niveau de décaissement des ressources de la coopération convenues avec les Partenaires du développement au cours de l'année. En 2023, le Burkina Faso a obtenu un score élevé de 0,88 concernant la prévisibilité annuelle contre 0,89 en 2018. Ce score élevé traduirait un respect des engagements du Gouvernement et des partenaires de développement quant à la mise en œuvre des critères et des montants des décaissements prévus.

- **Prévisibilité à moyen terme - proportion des Partenaires du développement qui ont fait parvenir au Gouvernement des plans de dépenses prévisionnels (moyenne de 1 à 3 années de projection)**

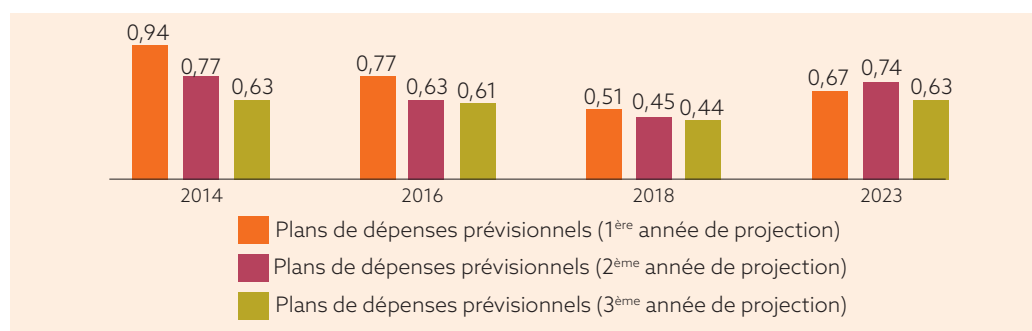
Cet indicateur apprécie la prévisibilité à moyen terme de la Coopération pour le développement. En 2023, le score de la prévisibilité des dépenses des partenaires à moyen terme s'est établi à 0,68 contre

0,47 en 2018, soit une amélioration de 0,21. Cette amélioration de la prévisibilité à moyen terme est inhérente principalement, à la « Proportion des Partenaires du développement qui ont fait parvenir au gouvernement des plans de dépenses prévisionnels (2 années de projection) » et la « Proportion des Partenaires du développement qui ont fait parvenir au Gouvernement des plans de dépenses prévisionnels (3 années de projection) ». En effet, leurs scores ont progressé respectivement de 0,45 et 0,44 en 2018 à 0,74 et 0,63 en 2023.

Le niveau moyen de l'indicateur interpelle sur la nécessité pour les partenaires de fournir les efforts supplémentaires dans la lisibilité des ressources de la Coopération pour le développement dans le moyen terme.

La figure ci-dessous montre l'évolution des sous-indicateurs de la prévisibilité de la Coopération au développement à moyen terme entre 2018 et 2023.

Figure 11 : Évolution des scores des sous-indicateurs de la prévisibilité de la Coopération au développement à moyen terme



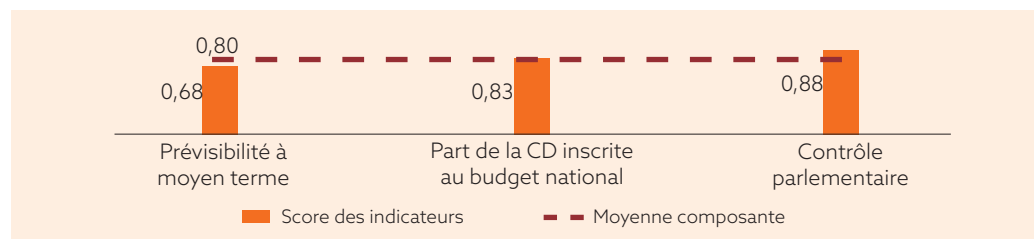
Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

- **Part de la Coopération pour le développement inscrite au budget national**

Cet indicateur apprécie la proportion de la Coopération au développement inscrite dans le budget de l'État. Cette part a connu une amélioration entre 2018 et 2023, passant de 0,60 à 0,83, soit une hausse de 0,23. Cette situation traduit les efforts consentis de part et d'autre pour l'inscription des ressources de la Coopération pour le développement dans le budget de l'État.

4.2.5. Synthèse composantes « Budget national »

Figure 12 : Scores 2023 des indicateurs liés à la composante « Budget national »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

4.2.6. Budgétisation sensible au genre

La composante « Budgétisation sensible au genre » examine les efforts du Gouvernement pour suivre les allocations budgétaires en faveur de l'égalité hommes-femmes tout au long du cycle de GFP et pour rendre ces allocations publiques.

Dans le souci de réduire les inégalités liées au sexe, le Gouvernement s'est engagé, depuis 2019, dans la prise en compte de la thématique « Genre et droits de l'enfant » dans le budget de l'État. En effet, chaque année, la circulaire budgétaire fait obligation à l'ensemble des Ministères et Institutions d'intégrer les droits de l'enfant et le genre dans leurs budgets.

Cette composante « Budgétisation sensible au genre » est mesurée à travers l'indicateur : **« Le pays dispose d'un système de suivi et de publication des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ».**

Pour cet indicateur, le Burkina Faso a obtenu une note de 1 en 2023 comme en 2018. Tout d'abord, cela traduit le fait que les politiques et/ou les programmes et leurs allocations de ressources reflètent les aspects des dépenses publiques. Ensuite, le système de gestion des finances publiques promeut des objectifs liés au genre ou sensibles au genre. Enfin, les allocations pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont rendues publiques.

En effet, des rapports annexes sont produits annuellement sur la prise

en compte de l'aspect genre dans le budget de l'État. Le budget global alloue régulièrement des ressources financières aux activités de réduction des inégalités liées au genre. Au titre de 2022, ce montant se chiffrait à 105,02 milliards FCFA, soit 5,04% du budget de l'État.

4.2.7. Mécanisme de redevabilité

La redevabilité sous-tend les efforts déployés par les acteurs du développement pour tenir leurs engagements communs, améliorer leur collaboration et accroître leur efficacité en matière de développement.

La composante « Mécanisme de redevabilité » fait référence aux multiples éléments de renforcement qui peuvent contribuer, au niveau pays, à l'amélioration de la redevabilité à l'égard d'une coopération efficace au service du développement. Elle est appréciée à travers l'indicateur : **« Le pays dispose de mécanismes de redevabilité inclusifs, réguliers, transparents et axés sur les résultats, inscrits dans un cadre politique ».**

Dans le cadre de l'exercice 2023, le Burkina Faso a obtenu la note 1 comme en 2018. Cette performance est liée, entre autres, à l'existence d'une stratégie encadrant la Coopération au développement (SNCD 2020-2025), la prévisibilité des appuis budgétaires à moyen terme, l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques par les Partenaires du développement, les concertations



105,02 milliards FCFA
de budget alloué par le Burkina Faso en 2022 aux activités de réduction des inégalités, soit 5,04% du budget de l'État.

régulièrement menées par les Ministères sectoriels et les PTF au niveau des Cadres sectoriels de dialogue (CSD) et la tenue des revues de portefeuille des différents PTF.

La bonne performance est également liée à l'implication effective de la société civile, du secteur privé, des syndicats, du Parlement et des collectivités territoriales dans les différentes évaluations réalisées par le Gouvernement et les Partenaires au développement et la mise à disposition des différents acteurs, des rapports de performance de la PND et ceux des CSD.

4.2.8. Gestion de l'information

La composante « Gestion de l'information » se réfère à la disponibilité des informations sur les ressources fournies par la Coopération pour le développement. Elle a pour but de s'assurer de la mise en place d'un système de gestion de l'information sur la Coopération pour le développement, de la mise à disposition du système des informations concernant les Partenaires du développement et la mise à disposition du public et du Parlement par le Gouvernement des informations sur la Coopération au développement.

La composante « Gestion de l'information » est évaluée à travers deux (2) indicateurs : (i) Exhaustivité du système de gestion de l'information pour la Coopération pour le développement et (ii) Mesure dans laquelle les Partenaires du développement rendent compte au système de gestion de l'information.

• Exhaustivité du système de gestion de

l'information pour la Coopération pour le développement

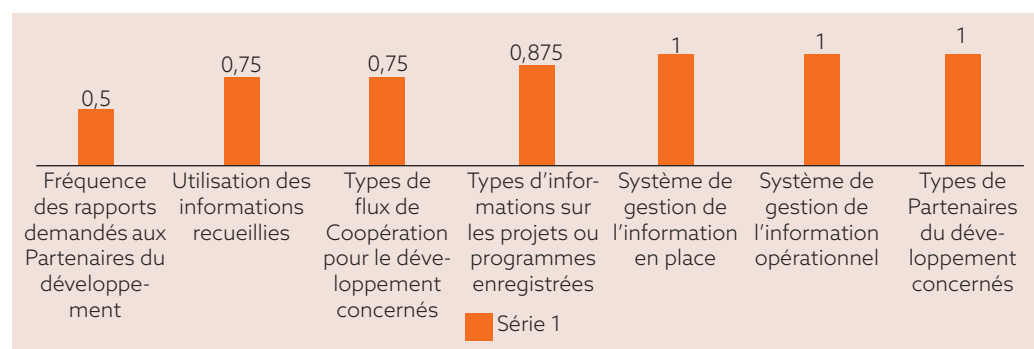
Cet indicateur évalue la mise en place et l'opérationnalisation d'un système de gestion de l'information sur la Coopération pour le développement, l'utilisation faite des informations ainsi que les types de partenaires pour le développement, de flux de Coopération pour le développement et d'informations sur les projets ou programmes concernés par le système. Elle évalue également la fréquence des rapports demandés aux Partenaires du développement.

À l'examen du suivi du PMCED en 2023, le pays a obtenu une note de 0,81, traduisant un niveau globalement satisfaisant de son système de gestion de l'information sur la Coopération pour le développement.

Cette bonne performance est inhérente aux bons scores (1) obtenus par les sous-indicateurs « Système de gestion de l'information en place », « Système de gestion de l'information opérationnel » et « types de Partenaires du développement concernés ». En effet, le Burkina Faso a mis en place une Plateforme de gestion de l'aide (PGA) dont l'objectif est de permettre aux partenaires de transmettre directement en ligne les données sur l'aide, de disposer d'informations sur l'exécution des dépenses réelles, l'accès du public aux informations sur les projets financés par les Partenaires du développement du Burkina Faso.

La figure ci-dessous montre le niveau des sous-indicateurs de la gestion de l'information en 2023.

Figure 13 : « Scores 2023 des sous-indicateurs liés à l'« Exhaustivité du système de gestion de l'information pour la Coopération pour le développement »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

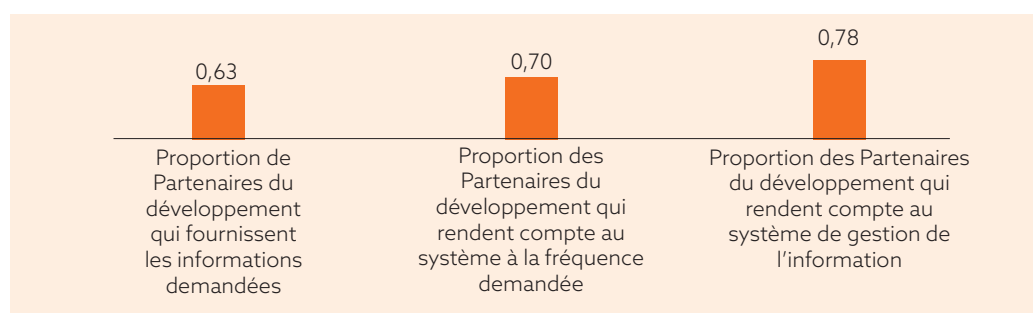
- **Mesure dans laquelle les Partenaires du développement rendent compte au système de gestion de l'information**

Cet indicateur mesure la proportion des Partenaires du développement qui rendent compte au système de gestion de l'information, à la fréquence demandée et qui fournissent les informations demandées.

En 2023, le pays a obtenu la note de 0,70 ; ce qui traduit une bonne performance de la reddition des comptes par les Partenaires du développement.

La figure ci-dessous présente les notes de l'ensemble des sous-indicateurs de la « Mesure dans laquelle les Partenaires du développement rendent compte au système de gestion de l'information ».

Figure 14 : Scores 2023 des sous-indicateurs liés à la « Mesure dans laquelle les Partenaires du développement rendent compte au système de gestion de l'information »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

4.2.9. Passation des marchés

La composante « Passation des marchés » porte sur le déliement de l'APD, c'est-à-dire la suppression des obstacles juridiques liés à la passation des marchés financés par l'aide. Ce déliement permet d'assurer l'appropriation de l'affectation des ressources des partenaires afin de répondre aux priorités nationales de développement.

Cette composante est analysée à travers un seul indicateur, à savoir, « La part de l'aide publique au développement non liée ». Dans le cadre du suivi 2023 du PMCED, le Burkina Faso a obtenu un score de 0,76, en baisse de 0,14 par rapport au score de 2018 (0,90). Cette situation traduit un recours de moins en moins systématique des Partenaires du développement aux procédures nationales de la commande publique. Toute chose qui pourrait s'expliquer par la situation sécuritaire qui a obligé certains Partenaires du

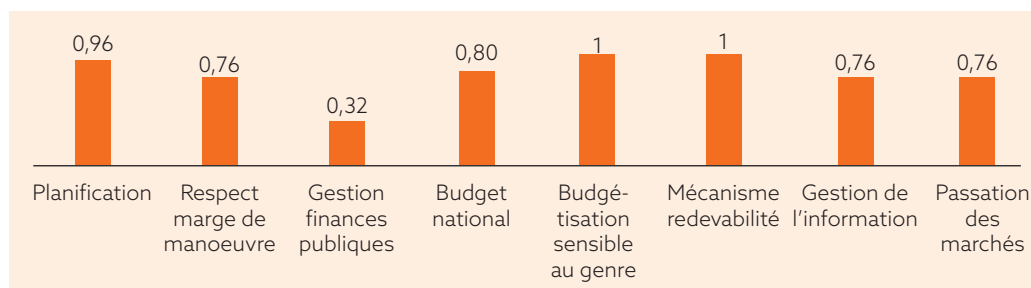
développement à trouver des alternatives pour l'exécution, le suivi et le contrôle des marchés publics qu'ils financent.

4.2.10. Synthèse de la dimension « État et utilisation des systèmes nationaux »

Le Burkina Faso a obtenu des scores relativement bons pour l'ensemble des composantes de la dimension « État et utilisation des systèmes nationaux » à l'exception de la composante « Gestion des finances publiques » dont le score est très faible (0,32). En matière de planification, de budgétisation sensible au genre et de redevabilité, le pays a enregistré des scores assez satisfaisants de 0,95 à 1.

Le graphique ci-dessous présente par composante les scores obtenus par le Burkina Faso de l'évaluation de la dimension « État et utilisation des systèmes nationaux ».

Figure 15 : Scores des composantes de la dimension « État et utilisation des systèmes nationaux »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023



4.3. TRANSPARENCE

La transparence est un préalable à l'instauration de la confiance, de la redevabilité et est indispensable à l'établissement de partenariats inclusifs. Elle aide également les Partenaires du développement à coordonner leur soutien, à promouvoir les synergies tout en évitant la fragmentation et la répétition des efforts. Cette dimension met l'accent sur les actions menées par le Gouvernement et les Partenaires du développement pour rendre publiques les informations relatives à la Coopération pour le développement.

La dimension comprend deux (2) composantes que sont :

- (i) l'action des pays partenaires ;
- (ii) l'action des Partenaires du développement.



4.3.1. Action des pays partenaires

La composante « Action des pays partenaires » a pour objectif de déterminer si le Gouvernement rend publics les informations sur la Coopération pour le développement, les plans nationaux de développement et ses rapports sur les progrès réalisés ; ainsi que les résultats des évaluations conjointes en vue de la réalisation des cibles de la Coopération pour le développement.

Elle est appréciée à travers un indicateur : **« Mesure dans laquelle le Gouvernement met à la disposition du public des informations sur la Coopération pour le développement »**. Par cet indicateur, il s'agit de s'assurer de la disponibilité d'un plan ou d'une stratégie nationale de développement, l'élaboration de rapports périodiques sur l'état de mise en œuvre du plan ou de la stratégie, l'évaluation mutuelle des cibles ainsi que la disponibilité d'informations sur la Coopération pour le développement. En 2023, le Burkina Faso a obtenu un score de 1 comme en 2018. Cela dénote de l'engagement continu du Gouvernement dans la diffusion des Politiques nationales de développement (CSLP 2001-2010, SCADD 2011-2015, PNDES 2016-2020, PND 2021-2025), des rapports périodiques (rapports de performance de la PND et des CSD) et des informations sur la Coopération au développement (RCD).

4.3.2. Action des Partenaires du développement

La composante « Action des Partenaires du développement » a pour but de

déterminer si les différents partenaires rendent publiques leurs stratégies pays et si leurs rapports sont conformes aux normes et systèmes internationaux de transparence.

La composante est évaluée à travers un seul indicateur, à savoir la **« Proportion des Partenaires du développement dont les stratégies nationales sont publiques »**. Les résultats de l'évaluation 2023 du PMCED donnent un score de 0,6 pour le Burkina Faso. Ce score moyen traduit le fait que des efforts restent à faire par les Partenaires du développement dans la mise à disposition de leurs stratégies pays. En effet, parmi les vingt-sept (27) Partenaires du développement ayant participé à l'évaluation 2023, deux (2) ne disposent pas de stratégies nationales ou de cadres de partenariat. Sur les vingt-cinq (25) Partenaires du développement ayant une stratégie nationale ou un cadre de partenariat, on dénombre huit (8) dont la stratégie nationale ou le cadre de partenariat n'est pas accessible au public.

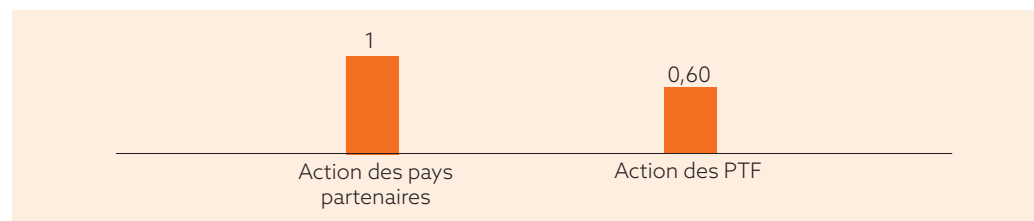
4.3.3. Synthèse de la dimension « Transparence »

Le Burkina Faso a obtenu un score de 1 pour la composante « Action des pays partenaires » et 0,6 pour la composante « Action des Partenaires du développement ». Ce score moyen de la dernière composante est lié à la non-vulgarisation des stratégies pays de certains Partenaires du développement.

La figure ci-dessous fait ressortir les scores des composantes de la dimension « Transparence » obtenus par le pays à l'évaluation 2023 du PMCED.

25/27
Partenaires du développement
ayant participé à l'évaluation 2023, disposent d'une stratégie nationale

Figure 16 : Scores des composantes de la dimension « Transparence »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023



4.4. NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

La dimension « Ne laisser personne de côté » représente un pilier fondamental dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement. Ce principe vise à garantir que toutes les catégories de population, notamment les plus vulnérables et marginalisées, bénéficient équitablement des fruits du développement.

La dimension vise à mesurer le degré d'engagement et de consultation des

divers groupes de populations dans le processus de développement, en évaluant des critères spécifiques tels que la consultation, la participation, l'inclusion des cibles et des résultats, ainsi que la disponibilité des données et des statistiques.

La dimension comprend trois (3) composantes : (i) Consultation, (ii) Cibles et résultats et (iii) Données et statistiques.



4.4.1. Consultation

La composante « Consultation » évalue le degré de participation des différentes parties prenantes, y compris les représentants de groupes vulnérables et marginalisés dans les processus de développement au Burkina Faso. Elle vise à garantir que les voix et les besoins de tous les citoyens soient pris en compte dans la prise de décision et la mise en œuvre des politiques de développement. Elle évalue le niveau d'inclusion et de dialogue des différents groupes dans la préparation des politiques nationales de développement et des stratégies pays des Partenaires du développement.

La composante est appréciée à travers deux (2) indicateurs : (i) le « Degré de consultation, d'engagement et de dialogue avec divers groupes de populations » et (ii) le « Degré de consultation des Partenaires du développement avec divers groupes de populations dans le cadre de la préparation des stratégies nationales ».

• Degré de consultation, d'engagement et de dialogue avec divers groupes de populations

L'indicateur apprécie les consultations menées dans la préparation de la Politique nationale de développement, le niveau de dialogue sur les priorités et les résultats en matière de développement ainsi que l'organisation conjointe d'évaluations des cibles de la Coopération pour le développement. Il est composé de trois (3) sous-indicateurs que sont la « Consultation dès la préparation de la stratégie-pays de développement », le « Dialogue sur les priorités et les résultats en matière de développement » et les « Évaluations conjointes des cibles de la Coopération pour le développement ».

En 2023, le Burkina Faso a enregistré un score de 1 concernant cet indicateur. Cette performance traduit une forte implication et un engagement des différents groupes de populations dans le processus de consultation et de dialogue dans le cadre

de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement.

- **Degré de consultation des Partenaires du développement avec divers groupes de populations dans le cadre de la préparation des stratégies pays**

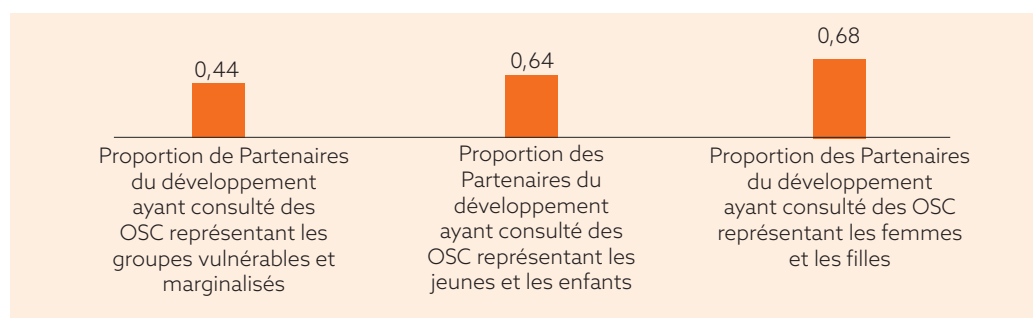
L'indicateur évalue à quel point les Partenaires du développement impliquent et consultent les différents groupes spécifiques de la société civile (femmes, jeunes, enfants, filles et groupes vulnérables et marginalisés) lors de l'élaboration de leurs stratégies pays.

Avec un score moyen de 0,59 obtenu en 2023, cet indicateur révèle une faible implication des groupes spécifiques

de la société civile dans la préparation des stratégies pays des Partenaires du développement du Burkina Faso. Cette faible implication souligne la nécessité pour le Gouvernement de rappeler aux partenaires leurs engagements d'associer les représentants des groupes spécifiques de la société civile en particulier les groupes vulnérables et marginalisés dans la conception de leurs stratégies pays.

La figure ci-dessous présente les notes de l'ensemble des sous-indicateurs du « Degré de consultation des Partenaires du développement avec divers groupes de populations dans le cadre de la préparation des stratégies pays ».

Figure 17 : Scores des sous-indicateurs du « Degré de consultation des Partenaires du développement avec divers groupes de populations dans le cadre de la préparation des stratégies pays »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

4.4.2. Cibles et résultats

La composante « Cibles et résultats » permet de déterminer si les politiques nationales de développement et les stratégies pays des Partenaires du développement prennent en compte des priorités liées aux femmes, filles, jeunes, enfants et groupes vulnérables et marginalisés de la population. Elle a aussi pour objectif de savoir si ces politiques de développement comprennent des cibles et des indicateurs de résultats désagrégés et si les Partenaires du développement utilisent l'analyse distributionnelle pour définir des cibles et des indicateurs de résultats.

Cette composante comprend deux (2) indicateurs que sont :

- (i) le Degré d'inclusion des priorités de développement, des objectifs et des indicateurs de résultats pour une diversité de groupes de populations ;
- (ii) le Degré d'inclusion des priorités de développement dans les stratégies des Partenaires du développement au niveau national pour une diversité de groupes de populations.

- **Degré d'inclusion des priorités de développement, des objectifs et des indicateurs de résultats pour une diversité de groupes de populations**

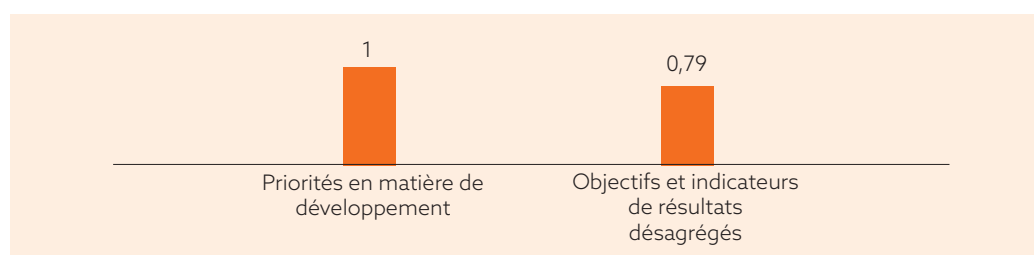
Cet indicateur mesure le niveau de prise en compte des différents groupes de la population dans les objectifs et les indicateurs de développement ainsi que le niveau de désagrégation des objectifs des indicateurs.

En 2023, le Burkina Faso a obtenu le score de 0,89 contre 1 en 2018. Cette baisse enregistrée par l'indicateur est expliquée par le score du sous-indicateur

« Objectifs et indicateurs de résultats désagrégés » qui est passé de 1 en 2018 à 0,79 en 2023, traduisant une détérioration de la désagrégation des objectifs et l'indicateur de résultats sur la période. Cette situation interpelle le Gouvernement sur la nécessité d'affiner davantage les objectifs et les indicateurs des stratégies de développement.

La figure ci-dessous présente les notes des sous-indicateurs du « Degré d'inclusion des priorités de développement, des objectifs et des indicateurs de résultats pour une diversité de groupes de populations ».

Figure 18 : Scores des sous-indicateurs du « Degré d'inclusion des priorités de développement, des objectifs et des indicateurs de résultats pour une diversité de groupes de populations »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

- **Degré d'inclusion des priorités de développement dans les stratégies des Partenaires du développement au niveau national pour une diversité de groupes de populations**

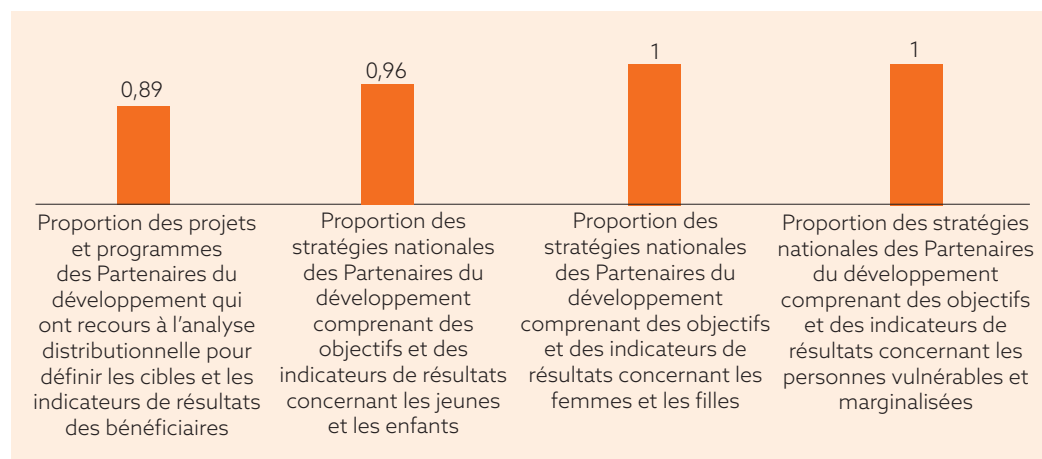
Cet indicateur évalue le degré de prise en compte des groupes spécifiques de la population (femmes, jeunes, enfants, filles et groupes vulnérables et marginalisés) dans la définition des objectifs et des indicateurs de résultats des stratégies pays des Partenaires au développement.

À l'examen des données du suivi du

PMCED en 2023, le Burkina Faso a obtenu un score de 0,99 en légère baisse par rapport à celui de 2018 (1), reflétant un niveau élevé d'intégration des besoins de divers groupes dans les objectifs et indicateurs de résultats des Partenaires de développement.

La figure ci-dessous présente les notes des sous-indicateurs du « Degré d'inclusion des priorités de développement dans les stratégies des Partenaires du développement au niveau national pour une diversité de groupes de populations ».

Figure 19 : Scores des sous-indicateurs du « Degré d'inclusion des priorités de développement dans les stratégies des Partenaires du développement au niveau national pour une diversité de groupes de populations »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

4.4.3. Données et statistiques

La composante « Données et statistiques » a pour objectif de s'assurer de la disponibilité des données et des statistiques provenant du système national de la statistique ou d'autres sources permettant d'évaluer la mise en œuvre des plans nationaux de développement, les stratégies pays des Partenaires de développement et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des cibles et des indicateurs de résultats pour les femmes et filles, jeunes et enfants, et les personnes vulnérables et marginalisées.

Cette composante comprend deux (2) indicateurs, à savoir :

- (i) le « Degré de disponibilité des données et des statistiques permettant d'identifier les personnes les plus vulnérables » ;
- (ii) la « Proportion des stratégies nationales des Partenaires du développement, étayées par des évaluations fondées sur des données ».

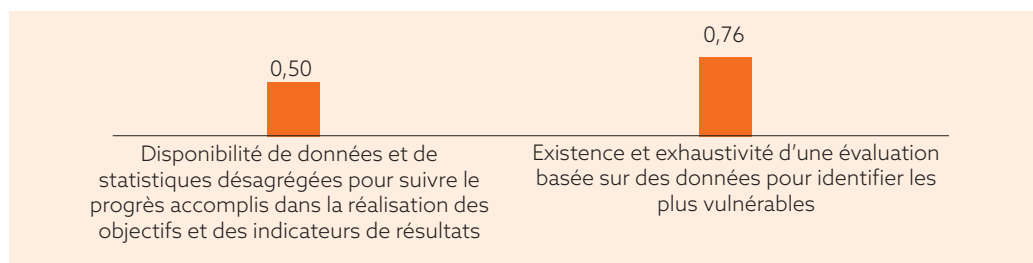
• Degré de disponibilité des données et des statistiques permettant d'identifier les personnes les plus vulnérables

Cet indicateur apprécie l'existence et l'exhaustivité d'une évaluation permettant d'identifier les couches vulnérables et la disponibilité de données statistiques désagrégées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et indicateurs de résultats.

Le Burkina Faso a obtenu la note de 0,63 en 2023 contre 1 en 2018. Cette baisse est surtout imputable à la faible disponibilité de données et de statistiques désagrégées concernant les objectifs et les indicateurs de résultats. Cela met en évidence un besoin d'amélioration de la collecte, du traitement et de la désagrégation des données par la mise en place d'un système innovant permettant un suivi précis et en temps réel des progrès réalisés, spécifiquement envers les populations vulnérables.

Le graphique ci-dessous présente les notes de l'ensemble des sous-indicateurs du « Degré de disponibilité des données et des statistiques permettant d'identifier les personnes les plus vulnérables ».

Figure 20 : Scores des sous-indicateurs du « Degré de disponibilité des données et des statistiques permettant d'identifier les personnes les plus vulnérables »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

- **Proportion des stratégies nationales des Partenaires du développement, étayées par des évaluations fondées sur des données**

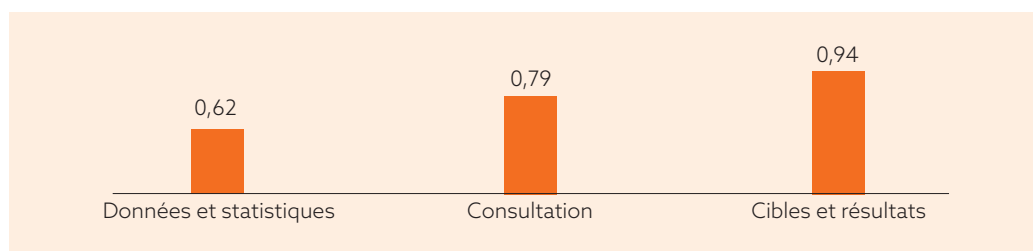
Cet indicateur mesure l'objectivité et le caractère scientifique des stratégies pays des Partenaires de développement. En d'autres termes, cet indicateur indique le poids des stratégies pays des partenaires dont la formulation s'est basée sur des données qui reflètent la situation du pays. Au titre de l'exercice 2023, le Burkina Faso a obtenu un score de 0,61. Ce score traduit une utilisation moyenne des données des évaluations par certains Partenaires du développement pour l'élaboration de leurs stratégies pays.

4.4.4. Synthèse de la dimension « Ne laisser personne de côté »

Le Burkina Faso a obtenu des résultats globalement satisfaisants concernant les composantes « Consultation » et « Cibles et résultats ». Toutefois, des efforts doivent être consentis pour ce qui est de la composante « Données et statistiques » (avec un score de 0,62) nécessitant une amélioration des productions du système statistique national.

La figure ci-dessous présente les différents scores obtenus par le Burkina Faso pour les composantes de la dimension « Ne laisser personne de côté ».

Figure 21 : Scores des composantes de la dimension « Ne laisser personne de côté » en 2023



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

5

ÉVALUATION DES PRINCIPES DE KAMPALA

Les principes de Kampala pour un engagement efficace du secteur privé dans le cadre de la Coopération pour le développement ont été élaborés pour encourager les efforts collectifs visant à améliorer l'efficacité des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de la Coopération pour le développement. L'évaluation des principes de Kampala est un outil qui permet de mesurer l'Engagement du secteur privé dans la Coopération pour le développement auprès de l'ensemble des parties prenantes composées



(i) des Gouvernements des pays partenaires ;



(ii) des Partenaires du développement ;



(iii) du secteur privé ;



(iv) des syndicats ;



(v) des organisations de la société civile.

Partie novatrice de l'exercice de suivi du PMCED, l'EPK compare les points de vue des parties prenantes sur les bonnes pratiques, les défis et les opportunités des partenariats sur l'ESP dans la Coopération pour le développement et fait ressortir les divergences de points de vue.

Quatre (4) mesures clés (paramètres) sont rapportées dans l'EPK :

- (i) l'état des politiques relatives à l'engagement du secteur privé dans le cadre de la Coopération pour le développement ;
- (ii) le dialogue inclusif sur l'Engagement du secteur privé dans le cadre de la Coopération pour le développement (ESP dans la CD) ;
- (iii) la qualité de l'Engagement du secteur privé dans le cadre de la Coopération pour le développement (ESP dans la CD) ;
- (iv) la facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de son engagement en faveur de la Coopération pour le développement.



5.1. ÉTAT DES POLITIQUES RELATIVES À L'ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT



Ce paramètre évalue les stratégies et politiques du pays et des Partenaires du développement en matière d'ESP, y compris leurs logiques, leurs priorités ainsi que le caractère inclusif des processus d'élaboration des stratégies ou politiques.

Il est organisé autour des trois (3) composantes suivantes :

- (i) les principales caractéristiques des politiques ou stratégies liées à l'ESP dans la CD ;
- (ii) la connaissance des politiques et stratégies nationales du Gouvernement sur le rôle du secteur privé dans la Coopération pour le développement ;
- (iii) la connaissance des politiques ou stratégies des Partenaires du développement sur le rôle du secteur privé dans la Coopération pour le développement.

5.1.1. Principales caractéristiques des politiques ou stratégies liées à l'Engagement du secteur privé dans la Coopération pour le développement

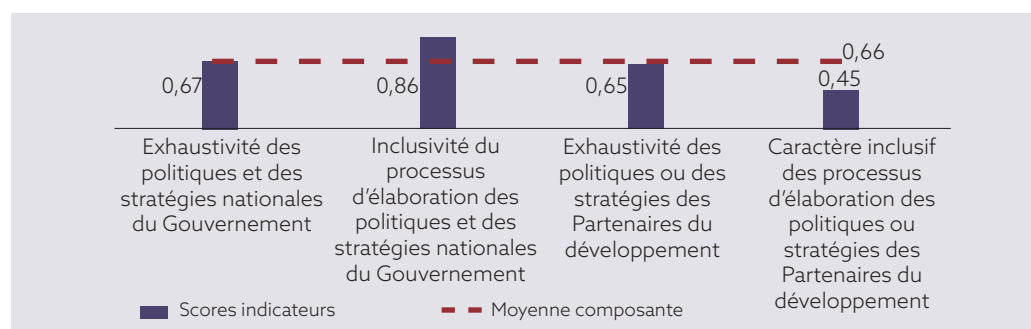
Cette première composante vise à cerner les principales caractéristiques des politiques ou stratégies du pays qui définissent la manière d'engager le secteur privé dans la CD. Elle est appréciée à travers les quatre (4) indicateurs suivants :

- (i) l'exhaustivité des politiques et stratégies nationales du Gouvernement ;
- (ii) l'inclusivité du processus d'élaboration des politiques et stratégies nationales du Gouvernement ;

- (iii) l'exhaustivité des politiques ou des stratégies des Partenaires du développement ;
- (iv) le caractère inclusif des processus d'élaboration des politiques ou stratégies des Partenaires du développement.

La figure ci-dessous présente les différents scores obtenus en 2023 par le Burkina Faso pour la composante « Principales caractéristiques des politiques ou stratégies liées à l'Engagement du secteur privé dans la Coopération pour le développement ».

Figure 22 : Scores des indicateurs de la composante « Principales caractéristiques des politiques ou stratégies liées à l'ESP dans la CD » en 2023



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

- **Exhaustivité des politiques et stratégies nationales du Gouvernement**

L'exhaustivité des politiques et stratégies nationales du Gouvernement a pour but de déterminer si les stratégies et les politiques en matière d'ESP sont holistiques. Cet indicateur comprend six (6) sous-indicateurs que sont : « Précise la raison d'être de la collaboration avec le secteur privé » ; « Détermine les secteurs prioritaires » ; « Détermine les régions prioritaires » ; « Détermine les groupes cibles prioritaires » ; « Les groupes cibles comprennent les populations vulnérables et marginalisées » et « Détermine les rôles et les responsabilités des groupes de parties prenantes ».

En termes d'exhaustivité des politiques et stratégies nationales du Gouvernement, le Burkina Faso a enregistré en 2023 un score de 0,67 indiquant que le pays a une politique modérément exhaustive.

Ce score moyen s'explique par le fait que la PND, adoptée en application de la loi N°034-2018/AN du 27 juillet 2018 sur le pilotage et la gestion du développement, précise la nécessité de la collaboration avec le secteur privé, détermine les secteurs prioritaires, détermine les groupes cibles prioritaires et prend en compte les populations vulnérables et marginalisées. L'élaboration de la PND a été participative avec l'implication effective de toutes les parties prenantes au développement économique et social, au niveau national et régional.

Par ailleurs, sur la période 2020-2022, au moins cinquante stratégies et politiques sectorielles ont été adoptées après examen et avis de la Commission nationale de planification du développement (CNPDP) sur des critères tels que la cohérence desdits documents.

Toutefois, la PND ne se focalise pas sur la détermination des régions prioritaires en matière d'ESP dans la CD.

- **Inclusivité du processus d'élaboration des politiques et des stratégies nationales du Gouvernement**

L'inclusivité du processus d'élaboration des politiques et stratégies nationales mesure

le niveau d'implication effective de toutes les parties prenantes au développement économique et social, aux plans national et régional.

Pour cet indicateur, le Burkina Faso obtient en 2023 un score de 0,86 point. En effet, le processus d'élaboration de la PND du Burkina Faso a été inclusif avec la participation des collectivités territoriales, des Partenaires du développement, du secteur privé, des syndicats et des Organisations de la société civile.

- **Exhaustivité des politiques ou des stratégies des Partenaires du développement**

L'exhaustivité des politiques ou des stratégies des Partenaires du développement permet de déterminer si les stratégies et les politiques en matière d'ESP sont holistiques. Pour le cas de l'exhaustivité, il ressort que le processus d'élaboration des politiques des Partenaires du développement est exhaustif avec un score de 0,65.

Ce score moyen pourrait s'expliquer, d'une part, par le fait que les documents pays des Partenaires du développement au Burkina Faso déterminent les secteurs et les régions prioritaires, les groupes cibles prioritaires et prennent en compte les groupes cibles comprenant les populations vulnérables et marginalisées. D'autre part, ces documents pays ne se focalisent pas a priori sur la raison d'être de la collaboration avec le secteur privé, ni sur les rôles et les responsabilités des groupes de parties prenantes.

- **Caractère inclusif des processus d'élaboration des politiques ou stratégies des Partenaires du développement**

L'inclusivité du processus d'élaboration de la politique ou de la stratégie des Partenaires du développement mesure le niveau d'implication effective de toutes les parties prenantes au développement.

En 2023, le Burkina Faso a obtenu un score de 0,45, traduisant un processus d'élaboration des politiques et stratégies des Partenaires au développement peu inclusif.

5.1.2. Connaissance de la politique ou stratégie nationale du Gouvernement sur le rôle du secteur privé dans la Coopération pour le développement

Cette composante vise à apprécier si les acteurs de développement au niveau national tels que les OSC, les syndicats, les petites et grandes entreprises sont informés du rôle du secteur privé dans la Coopération pour le développement dans le cadre des politiques et stratégies du pays.

Au titre de l'évaluation de 2023, il est ressorti que tous ces acteurs sont informés sur le rôle du secteur privé dans la Coopération pour le développement. Cet état de fait s'explique notamment par le caractère inclusif du processus d'élaboration de la Stratégie nationale de Coopération au développement (SNCD) (2021-2025) qui a permis à tous ces acteurs de comprendre le rôle du secteur privé dans la Coopération pour le développement. De plus, la préparation de la conférence internationale des Partenaires pour le financement du PNDES II (2021-2025) a permis une sensibilisation du secteur privé sur son rôle dans le financement du développement.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de la PND, il existe des organes tels que le Comité national de pilotage et le Comité technique national auxquels le secteur privé est associé.

5.1.3. Connaissance des politiques ou stratégies des Partenaires du développement sur le rôle du secteur privé dans la Coopération au développement

Cette composante vise à apprécier si les acteurs de développement au niveau national tels que les OSC, les syndicats, les petites et grandes entreprises sont informés du rôle du secteur privé dans la Coopération pour le développement à travers les politiques ou stratégies pays des Partenaires du développement.

En 2023, au titre de cette composante, il est ressorti que tous ces acteurs ont connaissance du rôle du secteur privé dans la Coopération pour le développement dans les politiques ou stratégies des Partenaires du développement. Ce résultat s'explique par la communication menée autour des politiques ou documents pays des Partenaires du développement au Burkina Faso.

De façon globale, les indicateurs des trois (3) composantes du paramètre informent du niveau élevé sur le processus d'élaboration et d'appropriation des politiques nationales du Gouvernement et des Partenaires du développement en matière d'Engagement du secteur privé dans le cadre de la CD.



5.2. DIALOGUE INCLUSIF SUR L'ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Ce paramètre effectue le suivi des dialogues sur l'ESP dans le cadre de la Coopération pour le développement au niveau des pays et évalue s'ils sont inclusifs, pertinents sur le plan thématique et conduisent à une collaboration conjointe. Il comporte deux (2) composantes que sont (i) les dialogues multipartites et (ii) la pertinence des thèmes abordés lors des dialogues ou des consultations sur l'ESP.

5.2.1. Dialogues multipartites

Les dialogues multipartites sont des consultations qui impliquent les différentes parties prenantes de la Coopération au développement, en particulier le secteur privé.

Cette composante est appréciée à travers quatre (4) sous-indicateurs que sont : « le dialogue sur l'ESP dans la CD organisé par le Gouvernement » ; « l'inclusivité du dialogue sur l'ESP dans la CD » ; « la proportion de Partenaires de développement ayant organisé un dialogue sur l'ESP dans la CD » et « l'inclusivité des dialogues des Partenaires du développement sur l'ESP ».

S'agissant du dialogue sur l'ESP dans la CD, le Gouvernement tient régulièrement des concertations sur le rôle du secteur privé dans la Coopération pour le développement. Ce sous-indicateur affiche un score élevé de 1 en 2023. En effet, des textes réglementaires encadrent le dialogue régulièrement organisé par le Gouvernement. Ces textes instituent et régissent, entre autres, la rencontre État/secteur privé, la Journée nationale du paysan (JNP), les Journées de concertation État/ONG-ADF (JNC), le Salon international du coton et du textile (SICOT), le Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO).

En matière d'inclusivité, le dialogue national régulièrement organisé par le

Gouvernement implique le secteur privé, les OSC nationales, les syndicats, le Parlement, les collectivités territoriales et les Partenaires au développement. Cela a permis au pays d'avoir un niveau élevé d'inclusivité, avec un score de 0,86 en 2023.

Concernant l'organisation de dialogues par les Partenaires du développement sur l'ESP, il ressort que ces derniers organisent peu de dialogue. Cela a valu au pays un score faible de 0,47¹ en 2023. En effet, les concertations que les Partenaires du développement tiennent ne sont pas formellement instituées, mais se tiennent en cas de besoin.

Pour ce qui est de l'inclusivité des dialogues des Partenaires du développement sur l'ESP, bien que ceux-ci organisent peu de dialogue, il est ressorti que les quelques dialogues organisés sont inclusifs, avec un score de 0,74 en 2023.

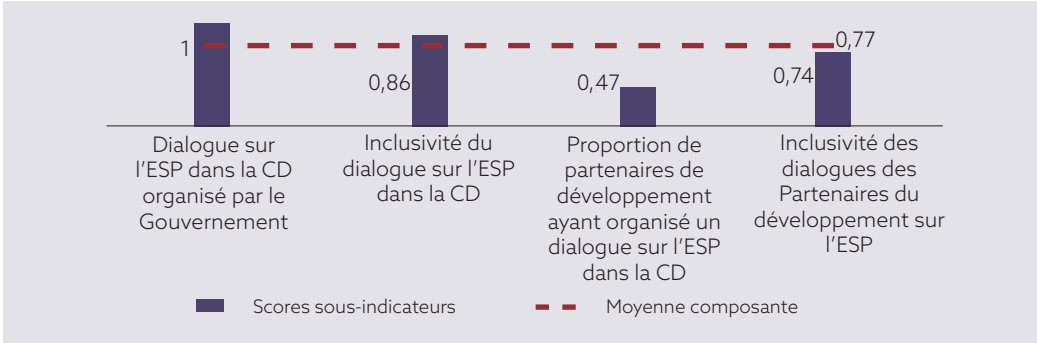
D'une manière générale, le niveau des sous-indicateurs de la composante « Dialogues multipartites » donne un score global de 0,77 qui montre que le dialogue sur l'Engagement du secteur privé dans la Coopération pour le développement au niveau du pays est effectif et relativement inclusif.

La figure ci-dessous présente les différents scores des sous-indicateurs de la composante « Dialogues multipartites » obtenus par le Burkina Faso en 2023.



¹ Neuf (9) Partenaires du développement, sur les dix-neuf (19) faisant état de l'existence d'un ESP dans la CD au Burkina Faso, ont organisé des dialogues ou des consultations avec des groupes de parties prenantes sur le thème de l'ESP.

Figure 23 : Scores 2023 des sous-indicateurs de la composante « Dialogues multipartites »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

5.2.2. Pertinence des thèmes abordés lors des dialogues ou des consultations sur l'ESP

Cette composante examine les perceptions des différents acteurs du développement sur la pertinence des thèmes abordés et la collaboration entre les acteurs lors des dialogues organisés par le Gouvernement et les Partenaires du développement.

S'agissant des thèmes abordés, le tableau ci-dessous présente l'appréciation des différents acteurs, à savoir le Gouvernement, les Partenaires du développement, les OSC, les syndicats, les petites entreprises et les grandes entreprises.

Tableau 1 : Appréciation des acteurs sur les thématiques abordées par le Gouvernement et les partenaires au titre de l'exercice 2023

Appréciation de l'importance des thématiques par...	Dialogues organisés par...	
	Gouvernement	Partenaires du développement
Gouvernement		Non renseigné
Partenaires du développement	Beaucoup	
OSC	Un peu	Beaucoup
Syndicats	Non renseigné	Un peu
Petites entreprises	Beaucoup	Un peu
Grandes entreprises	Beaucoup	Beaucoup

Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

À la lecture du tableau ci-dessus, il ressort que le Gouvernement a organisé des dialogues autour de thématiques de grande importance pour la majeure partie des acteurs de la Coopération pour le développement. Quant aux thématiques retenues par les Partenaires du développement lors des dialogues qu'ils ont organisés, seules les OSC et les grandes entreprises les ont trouvées très importantes.

S'agissant de la collaboration entre les acteurs lors des dialogues, l'appréciation des différents acteurs est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Appréciation de la collaboration entre acteurs lors des dialogues organisés par le Gouvernement et les Partenaires au développement en 2023

Appréciation de la collaboration par...	Dialogues organisés par...	
	Gouvernement	Partenaires au développement
Gouvernement	Beaucoup	Non renseigné
Partenaires du développement	Un peu	Un peu
OSC	Un peu	Un peu
Syndicats	Non renseigné	Non renseigné
Petites entreprises	Un peu	Beaucoup
Grandes entreprises	Beaucoup	Un peu

Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

Bien que le Gouvernement ait abordé des thématiques d'importance pour la majeure partie des acteurs dans le cadre du dialogue sur l'ESP, le tableau ci-dessus indique que ce dialogue n'a pas favorisé une plus grande collaboration entre les différents acteurs. Il en est de même pour le dialogue organisé par les Partenaires du développement hormis l'appréciation des petites entreprises qui estiment que ce dialogue a favorisé une plus grande collaboration avec d'autres groupes de parties prenantes.



5.3. QUALITÉ DE L'ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Ce paramètre compare les points de vue qui existent entre les parties prenantes sur la contribution de l'ESP aux résultats de développement et fait ressortir les différences entre ces points de vue. Il détermine la mesure dans laquelle les résultats sont transparents et soutiennent la redevabilité collective.

Le paramètre est apprécié à travers les composantes suivantes :

- (i) l'Engagement du secteur privé apporte une valeur ajoutée et permet d'obtenir des résultats en matière de développement là où le besoin s'en fait le plus sentir ;
- (ii) le renforcement des capacités par le biais de l'ESP dans la CD ;
- (iii) l'alignement de l'ESP dans la CD avec les normes nationales et internationales ;
- (iv) les procédures de diligence raisonnable menées par les Partenaires du développement ;
- (v) la publication des résultats de l'Engagement du secteur privé ;
- (vi) les procédures ou mécanismes de règlement des plaintes liées à l'ESP.

5.3.1. Engagement du secteur privé apporte une valeur ajoutée et permet d'obtenir des résultats en matière de développement là où le besoin s'en fait le plus sentir

Cette composante donne la perception du Gouvernement et des Partenaires du développement sur la mesure dans laquelle l'ESP dans la CD apporte une valeur ajoutée et fournit des résultats là où le besoin s'en fait le plus sentir.

Deux (2) indicateurs permettent de mesurer l'ESP. Il s'agit de :

- (i) la mesure dans laquelle l'ESP dans la CD apporte une valeur ajoutée et fournit des résultats là où c'est le plus nécessaire selon la perception du Gouvernement ;
- (ii) la mesure dans laquelle l'ESP dans la CD apporte une valeur ajoutée et fournit des résultats là où c'est le plus nécessaire selon la perception des Partenaires du développement.

• **Mesure dans laquelle l'ESP dans la CD apporte une valeur ajoutée et fournit des résultats là où c'est le plus nécessaire selon la perception du Gouvernement**

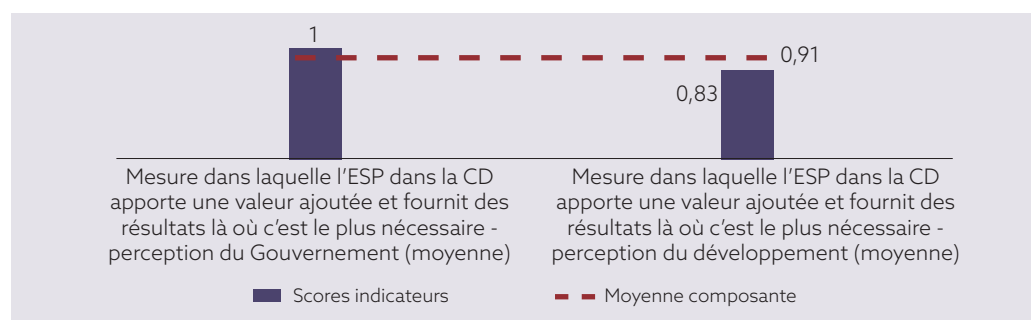
Le Gouvernement estime que l'ESP dans la Coopération pour le développement apporte une valeur ajoutée au développement du pays et aux résultats là où c'est le plus nécessaire avec un score très élevé de 1. Cet indicateur se décline en deux (2) sous-indicateurs que sont l'« apport d'une valeur ajoutée par une contribution au développement du pays » et l'« apport d'une valeur ajoutée par l'obtention de résultats là où le besoin s'en fait le plus sentir ».

• **Mesure dans laquelle l'ESP dans la CD apporte une valeur ajoutée et fournit des résultats là où c'est le plus nécessaire selon la perception des Partenaires du développement**

À l'instar du Gouvernement, les Partenaires du développement estiment également que l'ESP dans la Coopération pour le développement apporte une valeur ajoutée par sa contribution au développement du pays et en fournissant des résultats là où c'est le plus nécessaire, mais dans une moindre mesure que le Gouvernement (score de 0,8). Cet indicateur se décline en deux (2) sous-indicateurs que sont l'« apport d'une valeur ajoutée par une contribution au développement du pays » et l'« apport d'une valeur ajoutée par l'obtention de résultats là où le besoin s'en fait le plus sentir ».

La figure suivante présente les différents scores obtenus par le Burkina Faso en 2023 pour les indicateurs de la composante « L'Engagement du secteur privé apporte une valeur ajoutée et permet d'obtenir des résultats en matière de développement là où le besoin s'en fait le plus sentir ».

Figure 24 : Scores des indicateurs de la composante « L'Engagement du secteur privé apporte une valeur ajoutée et permet d'obtenir des résultats en matière de développement là où le besoin s'en fait le plus sentir »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

De façon globale, dans cette composante relative à la qualité de l'Engagement du secteur privé dans le cadre de la Coopération pour le développement, le Burkina Faso a obtenu un score de 0,91 en 2023. Ce score traduit une très bonne perception du Gouvernement et des Partenaires du développement de l'ESP dans la CD.

5.3.2. Renforcement des capacités par le biais de l'ESP dans la CD

Cette composante décrit l'appréciation des acteurs du développement sur le renforcement des capacités des OSC, des syndicats et du secteur privé par le biais de l'ESP dans la CD. Trois (3) sous-indicateurs, à savoir la « Perception du renforcement des capacités des OSC », la « Perception du renforcement des capacités des syndicats » et la « Perception du renforcement des capacités du secteur privé », permettent à chaque acteur du développement d'apporter son appréciation sur le renforcement des capacités des OSC, des syndicats et du secteur privé par le biais de l'ESP dans la CD.

Tableau 3 : Appréciation des acteurs du développement sur le renforcement des capacités des OSC, des syndicats et du secteur privé par le biais de l'ESP dans la CD

Acteurs bénéficiant des renforcements de capacités	Acteurs appréciant					
	Gouvernement	Partenaires du développement	OSC	Syndicat	Petites entreprises	Grandes entreprises
OSC	Beaucoup	Un peu	Beaucoup			
Syndicats	Beaucoup	Un peu		Beaucoup		
Secteur privé	Beaucoup	Un peu			Beaucoup	Beaucoup

Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

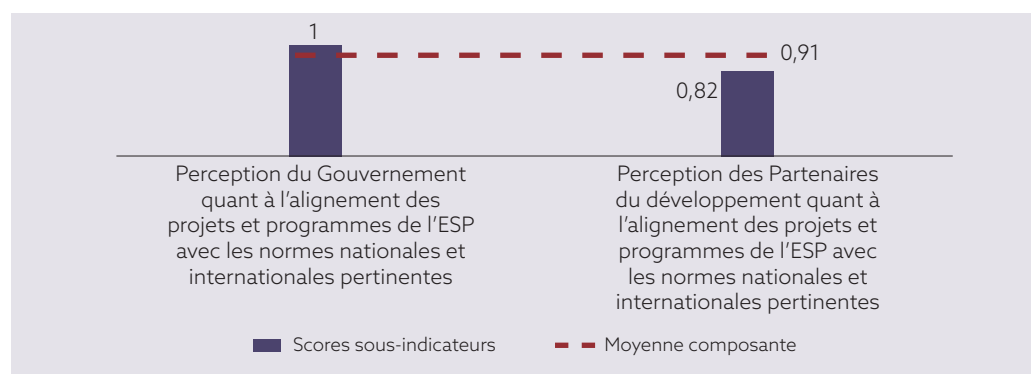
De façon globale à la lecture du tableau ci-dessus, il ressort que le Gouvernement reconnaît que les capacités des OSC, des syndicats et du secteur privé sont beaucoup renforcées par le biais de l'ESP dans la CD. Les bénéficiaires eux-mêmes sont du même avis. Toutefois, les Partenaires au développement estiment que l'incidence de l'ESP dans la CD sur le renforcement des capacités est faible.

5.3.3. Alignement de l'ESP dans la CD avec les normes nationales et internationales

Cette composante mesure la perception du Gouvernement et des Partenaires du développement quant à l'alignement des projets et programmes de l'ESP sur les normes nationales et internationales. Elle est analysée à l'aide de deux (2) sous-indicateurs que sont la « Perception du Gouvernement quant à l'alignement des projets et programmes de l'ESP avec les normes nationales et internationales pertinentes » et la « Perception des Partenaires du développement quant à l'alignement des projets et programmes de l'ESP avec les normes nationales et internationales ».

La figure suivante présente les différents scores obtenus par le Burkina Faso en 2023 pour les sous-indicateurs de la composante « Alignement de l'ESP dans la CD avec les normes nationales et internationales ».

Figure 25 : Scores 2023 des sous-indicateurs de la composante « Alignement de l'ESP dans la CD avec les normes nationales et internationales »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

Le Gouvernement du Burkina Faso estime que l'ESP est fortement aligné sur les normes nationales et internationales (score de 1) dans la mise en œuvre des projets et programmes de Coopération pour le développement soutenus par les Partenaires du développement.

Les Partenaires du développement considèrent également que l'ESP est bien aligné sur les normes nationales et internationales (score de 0,82) dans la mise en œuvre des projets et programmes de Coopération pour le développement.

En somme, pour cette composante, le Burkina Faso a enregistré en 2023 un score de 0,91. Ce score élevé traduit une très bonne perception du Gouvernement et des Partenaires du développement quant à l'alignement des projets et programmes de l'ESP avec les normes nationales et internationales.

5.3.4. Procédures de diligence raisonnable menées par les Partenaires du développement

Cette composante analyse la proportion de Partenaires du développement qui effectuent des évaluations des risques potentiels environnementaux, sociaux et de gouvernance des projets et programmes de l'ESP dans le cadre des procédures de diligence raisonnable. Elle est mesurée par un seul sous-indicateur, à savoir la « Proportion de Partenaires du développement qui effectuent des évaluations des risques dans le cadre des processus de diligence raisonnable ».

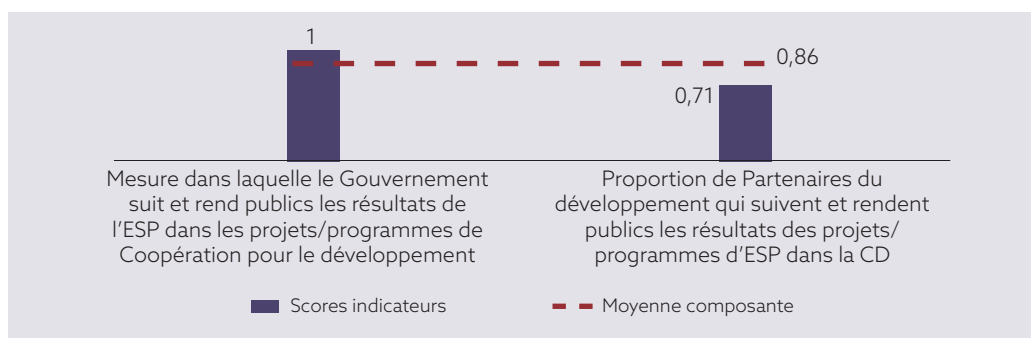
Pour ce sous-indicateur, le Burkina Faso a obtenu une note de 0,84 en 2023, traduisant la grande attention accordée par les Partenaires du développement dans l'évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à la mise en œuvre des projets et programmes.

5.3.5. Publication des résultats de l'Engagement du secteur privé

La composante publication des résultats de l'ESP apprécie la manière dont le Gouvernement et les Partenaires du développement suivent et rendent publics les résultats de l'ESP dans les projets/programmes de Coopération pour le développement. Elle est examinée à travers deux (2) indicateurs que sont (i) la mesure dans laquelle le Gouvernement suit et rend publics les résultats de l'ESP dans les projets/programmes de Coopération pour le développement et (ii) la proportion de Partenaires du développement qui suivent et rendent publics les résultats des projets/programmes de l'ESP dans la CD.

La figure suivante présente les différents scores obtenus par le Burkina Faso en 2023 pour les indicateurs de la composante « Publication des résultats de l'ESP ».

Figure 26 : Scores 2023 des indicateurs de la composante « Publication des résultats de l'ESP »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

- **Mesure dans laquelle le Gouvernement suit et rend publics les résultats de l'ESP dans les projets/programmes de Coopération pour le développement**

Pour cet indicateur, le Burkina a obtenu un score élevé de 1 en 2023 ; ce qui montre que le Gouvernement suit convenablement et rend régulièrement publics les résultats de l'ESP dans les projets/programmes de Coopération pour le développement.

En effet, le Gouvernement dispose de processus et mécanismes de suivi et de communication des résultats de l'ESP dans les projets et programmes de Coopération pour le développement. On peut citer les Assemblées générales des projets et programmes qui se tiennent depuis 2010, les revues de portefeuille des Partenaires du développement, le rapport sur la Coopération pour le développement et le rapport de mise en œuvre du partenariat public-privé au Burkina Faso.

- **Proportion des Partenaires du développement qui suivent et rendent public les résultats des projets et programmes de l'ESP dans la CD**

En 2023, au titre de cet indicateur, le Burkina Faso a enregistré un score de 0,71. Ce score met en évidence les efforts consentis par les Partenaires

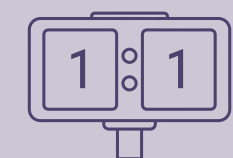
du développement dans le suivi et la publication des résultats des projets/programmes de l'ESP dans la CD.

Cela pourrait s'expliquer, entre autres, par la publication du rapport du PNUD élaboré depuis 2018, les conclusions des revues des portefeuilles de la Banque mondiale, de l'Union européenne, de la Banque africaine de développement (BAD), du Fonds international de développement agricole (FIDA), des programmes de Coopération avec l'UNICEF et avec le Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que les commissions mixtes de coopération.

De façon globale, les résultats de l'ESP dans les projets/programmes de Coopération pour le développement sont fortement suivis et publiés, aussi bien par le Gouvernement que les Partenaires du développement.

5.3.6. Procédures ou mécanismes de règlement des plaintes liées à l'ESP

Cette composante traite de la mise en place des procédures ou des mécanismes de règlement des plaintes relatives à l'ESP par le Gouvernement et les Partenaires du développement. Elle est appréciée à travers deux (2) sous-indicateurs : le



Un score de 1/1
obtenu en Mesure dans laquelle le Gouvernement suit et rend publics les résultats de l'ESP dans les projets/programmes de Coopération pour le développement.

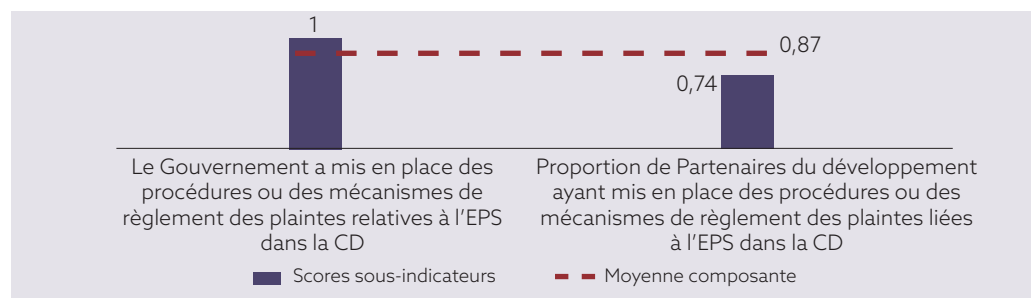
« Gouvernement a mis en place des procédures ou des mécanismes de règlement des plaintes relatives à l'ESP dans la CD » et la « Proportion de Partenaires du développement ayant mis en place des procédures ou des mécanismes de règlement des plaintes liées à l'ESP dans la CD ». Au titre de l'évaluation de l'exercice 2023, le Burkina Faso a enregistré un score élevé de 1 pour le sous-indicateur relatif à la mise en place des procédures ou des mécanismes de règlement des plaintes relatives à l'ESP dans la CD par le Gouvernement. Ce score est la preuve que le Gouvernement a mis en place des procédures ou des mécanismes de règlement des plaintes/préoccupations relatives à l'ESP.

À titre d'exemple, on retient la création par décret du Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue État/ secteur privé (CODESP) en 2018, du Cadre de concertation entre l'État et les Organisations non gouvernementales/ associations de développement en 2011, du Cadre de concertation et de dialogue

entre l'État et les Organisations de la société civile du Burkina Faso en 2014 et l'institutionnalisation de l'Assemblée générale des projets et programmes en 2010. Pour ce qui est du sous-indicateur relatif à la mise en place des procédures ou des mécanismes de règlement des plaintes liées à l'ESP dans la CD par les Partenaires du développement, le Burkina Faso a enregistré une note de 0,74 en 2023. Ce score témoigne de la mise en place de procédures ou de mécanismes de règlement des plaintes liées à l'ESP dans la CD par une bonne partie des Partenaires du développement. En effet, ces procédures et mécanismes sont contenus généralement dans leurs directives de passation des marchés et dans les conventions ou accords de financement.

La figure suivante présente les différents scores obtenus par le Burkina Faso en 2023 pour les sous-indicateurs de la composante « Procédures ou mécanismes de règlement des plaintes liées à l'ESP ».

Figure 27 : Scores 2023 des sous-indicateurs de la composante « Procédures ou mécanismes de règlement des plaintes liées à l'ESP »



Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

En somme, en 2023, le Burkina Faso a obtenu un score de 0,87 dans la composante relative aux procédures et mécanismes de règlement des plaintes liées à l'ESP, jugé satisfaisant.



5.4. FACILITÉ D'ÉTABLIR DES PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ DANS LE CADRE DE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Ce paramètre évalue la perception des différentes parties prenantes sur la facilité d'établir des partenariats en s'associant au secteur privé dans le cadre de la Coopération pour le développement. Ce qui permettra également d'identifier les améliorations à apporter pour faciliter ces relations.

Le paramètre est apprécié à travers une seule composante à savoir, la « Perception des parties prenantes sur la facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de son engagement dans la Coopération pour le développement ».

Cette composante apprécie la perception des parties prenantes sur la facilité pour le secteur privé d'accéder aux ressources des Partenaires du développement et de s'engager dans des partenariats connexes dans le pays. Elle est analysée à partir de six (6) sous-indicateurs, à savoir la « Perception des OSC », la « Perception du Gouvernement », la « perception des syndicats », la « Perception des Partenaires du développement », la « Perception des grandes entreprises » et la « Perception des petites entreprises ».

Pour l'évaluation au titre de l'exercice 2023, il ressort que le Gouvernement, les Partenaires au développement, les petites entreprises et les OSC estiment tous qu'il est assez facile pour le secteur privé d'accéder aux ressources des Partenaires du développement et de s'engager dans des partenariats connexes dans le pays.

Cette facilité d'accès aux ressources des Partenaires du développement pourrait s'expliquer, entre autres, par la mise en œuvre :

- du Projet d'appui à l'Entrepreneuriat, au développement des compétences et à l'adoption technologique (ECOTEC) dont l'objectif est d'améliorer l'accès des Micro, petites et moyennes entreprises (MPME) à la technologie et à une main-d'œuvre mieux formée ;
- du Projet de résilience et de compétitivité agricole (PReCA) dont l'objectif est d'accroître la productivité du secteur agricole et de faciliter l'accès au marché aux petits producteurs ainsi qu'aux PME agro-alimentaires dans les chaînes de valeur ciblées ;
- du Projet d'appui à l'inclusion financière et l'accès au financement des PME (PAIF-PME).

En revanche, les grandes entreprises et les syndicats estiment l'accès aux ressources des Partenaires du développement difficile. Cette perception pourrait s'expliquer par les conditions d'accès applicables aux grandes entreprises pour l'accès aux ressources des partenaires et par une méconnaissance des facilités et opportunités de financement existantes au profit du secteur privé de la part des syndicats.



DIFFICULTÉS ET LIMITES DE L'EXERCICE

Cette section porte sur les limites et les difficultés rencontrées dans le cadre de l'examen 2023 de suivi du PMCED. En effet, des limites et des difficultés ont entravé le bon déroulement de l'exercice.



6.1. MOBILITÉ DES POINTS FOCaux

Le processus d'évaluation de l'exercice 2023 de suivi du PMCED a démarré au Burkina Faso en février 2023 avec l'engagement formel, la nomination d'un coordinateur national et la définition du Ministère chef de file. La désignation des points focaux chargés de conduire les travaux est intervenue en juin 2023. Avec la durée qu'a connue le processus, il a été constaté une mobilité des points focaux, notamment ceux des structures de l'Administration publique. Cette mobilité des points focaux a occasionné des retards dans la collecte, le traitement et l'analyse des données.



6.2. L'INDISPONIBILITÉ DE DONNÉES ET STATISTIQUES

En dépit de l'engouement dont le processus a bénéficié auprès des différents acteurs, la collecte des données statistiques a connu des difficultés liées, entre autres, à la non-disponibilité de certaines données, à la non-désagrégation de certains indicateurs de résultats, à l'absence de données actualisées, à la différence des données et des statistiques d'une structure à une autre.



6.3. L'APPROPRIATION DU PROCESSUS PAR LES ACTEURS

La réforme du processus d'évaluation du PMCED intervenue en 2022 et la non-stabilisation de la plateforme d'évaluation avant le début de l'exercice 2023 du Burkina Faso ont eu un impact négatif sur l'appropriation des outils de l'exercice par les différents acteurs.



6.4. LE DÉSINTÉRÊT DE CERTAINS PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT POUR L'EXERCICE

La non-réactivité et l'absence d'intérêt de certains Partenaires du développement pour l'exercice ont entraîné des retards dans la mise en œuvre de la feuille de route de l'examen 2023 de suivi du PMCED. En effet, malgré les nombreuses relances du coordinateur national, certains Partenaires du développement, et non des moindres, n'ont pas pris part à l'exercice, rendant difficile la réalisation d'une analyse exhaustive et englobante.



RECOMMANDATIONS POUR UNE COOPÉRATION ÉFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Le respect des engagements d'efficacité en matière de Coopération pour le développement convenus au niveau international, l'appropriation par le pays, l'orientation vers les résultats, les partenariats inclusifs ainsi que la transparence et la redevabilité mutuelle s'avèrent essentiels pour s'assurer que personne ne sera laissé de côté au Burkina Faso.

Les données du cycle de suivi 2023 font ressortir des résultats plus ou moins reluisants de l'état de l'efficacité de la Coopération au développement au Burkina Faso, ce qui suppose des efforts supplémentaires de la part des différents acteurs du développement.

Cette partie est consacrée aux recommandations formulées afin de maximiser les contributions de toutes les parties prenantes aux Objectifs de développement durable. Elles sont adressées au Gouvernement, aux Partenaires du développement, aux Organisations de la société civile et au secteur privé.



7.1. À L'ENDROIT DU GOUVERNEMENT

Concernant le Gouvernement, il faudrait renforcer l'appropriation pour accélérer les progrès en matière de développement. Il s'agit notamment de mettre en place des systèmes solides de planification, de gestion et de redevabilité en matière de développement.



Améliorer le processus de conduite des exercices de suivi du PMCED

L'amélioration du processus de la conduite des prochains exercices de suivi du PMCED passe par la levée des obstacles liés à la mobilité des points focaux, à la non-participation de certains Partenaires du développement, à l'appropriation du processus par les acteurs et à la mise à disposition de ressources financières conséquentes pour la conduite de l'exercice.



Renforcer l'appropriation des politiques publiques pour accélérer les progrès en matière de développement

Le manque d'appropriation des politiques publiques a pour conséquence leur mauvaise mise en œuvre qui handicape la disponibilité des données permettant des évaluations des progrès réalisés en matière de développement. Pour y remédier, il s'avère nécessaire de mettre en place un mécanisme d'appropriation des cadres de résultats des politiques publiques.



Renforcer le leadership du Gouvernement dans la gestion de la Coopération pour le développement

Dans le cadre de la gestion de la Coopération pour le développement, le Gouvernement devrait renforcer son leadership dans le but de provoquer un changement de comportement de la part de certains Partenaires du développement. Cela conduirait à améliorer l'alignement de ces partenaires sur les priorités nationales.



Prioriser les actions de développement et mieux déterminer les rôles et responsabilités des acteurs

L'exercice du suivi 2023 a fait ressortir des insuffisances quant à l'identification des secteurs, régions et groupes cibles prioritaires dans la conduite des actions de développement. Toute chose qui interpelle le Gouvernement dans la priorisation des actions de développement.

L'efficacité de la Coopération pour le développement devrait aussi passer par la détermination par le Gouvernement des rôles et responsabilités qui reviennent à chaque acteur dans l'identification et la mise en œuvre des actions de développement.



Améliorer l'espace de dialogue avec les Partenaires du développement

Le dialogue permanent entre toutes les parties prenantes est un élément fondamental dans la mise en œuvre des actions de développement. Pour ce faire, le Gouvernement devrait améliorer l'espace de dialogue notamment avec les OSC.



Améliorer le système statistique national

L'indisponibilité de certaines données statistiques fiables a constitué un handicap au cours de l'exercice 2023 de suivi du PMCED. Elle porte notamment sur la désagrégation des indicateurs relatifs aux groupes cibles prioritaires. Toute chose qui interpelle le Gouvernement sur la nécessité d'améliorer le système statistique national par la désagrégation des indicateurs de résultats relatifs aux groupes cibles prioritaires.

7.2. À L'ENDROIT DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

En ce qui concerne les Partenaires du développement, il est important d'instaurer la confiance en tant que préalable à des partenariats solides, pour faciliter le partage d'informations entre les acteurs du développement.



Intégrer les principes d'efficacité de la Coopération pour le développement dans leurs stratégies pays

Il est important d'intégrer les principes d'efficacité lors de la préparation de nouvelles stratégies de Coopération pour le développement, dans le but : (i) de renforcer l'orientation vers les résultats et l'utilisation des systèmes nationaux ; (ii) d'améliorer la prévisibilité ; (iii) de favoriser des partenariats multipartites ; (iv) de réduire la fragmentation ; (v) d'améliorer la collaboration et (vi) d'encourager l'implication de la partie nationale dans les évaluations des programmes.



Aligner davantage leurs interventions sur les priorités nationales

Pour une coopération efficace au service du développement, les Partenaires du développement devraient faire reposer l'ensemble de leurs soutiens sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures du Gouvernement.



Améliorer la communication autour des opportunités en faveur des OSC et du secteur privé

L'exercice 2023 a révélé que les OSC et le secteur privé ne sont pas suffisamment informés des opportunités (financement, guichet privé, partenariat, etc.) qu'offrent les Partenaires du développement. De ce fait, les Partenaires du développement devraient renforcer la communication autour des opportunités en faveur des OSC et du secteur privé.



Améliorer la prévisibilité de la Coopération pour le développement

Les Partenaires du développement devraient communiquer régulièrement leurs prévisions de ressources afin de faciliter une planification pluriannuelle efficace des actions de développement.



7.3. À L'ENDROIT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



Améliorer la transparence dans la gestion de leurs ressources

Pour garantir la gestion saine et efficace des ressources, la société civile devrait développer des alternatives durables et promouvoir la transparence et la redevabilité ainsi que la mise en place de mécanismes de contrôle interne.



Développer des partenariats stratégiques

Les OSC jouent un rôle en tant que prestataires de services dans les actions de développement et humanitaires. Elles doivent développer, entre autres, une approche du développement fondée sur les droits humains, une communication interne et une collaboration entre les membres la société civile, avec les organisations internationales et avec la société civile d'autres pays.

7.4. À L'ENDROIT DU SECTEUR PRIVÉ



Améliorer sa participation aux différents cadres de concertation

Pour favoriser un dialogue public-privé de meilleure qualité et plus inclusif afin de traduire les principes de Kampala « Pour un engagement efficace du secteur privé à la Coopération pour le développement », le secteur privé devrait améliorer sa participation aux cadres sectoriels de dialogue et aux différents Cadres de concertation du Gouvernement.



Améliorer l'impact de ses interventions

Le secteur privé, pour mieux assurer ses interventions dans la Coopération pour le développement, devrait prendre des dispositions pour asseoir des partenariats multipartites avec le Gouvernement, les Partenaires du développement, les institutions académiques et les autres acteurs du développement (OSC, syndicats).

CONCLUSION

Le processus de l'exercice 2023 de suivi du 4^{ème} cycle du PMCED s'est tenu au niveau national sous la coordination de la Direction générale de la coopération et a regroupé l'ensemble des parties prenantes (Gouvernement, PTF, ONG, société civile, secteur privé). Cet exercice a permis l'analyse des résultats de l'enquête 2023 de suivi du PMCED et des résultats de l'Évaluation des principes de Kampala sur l'Engagement du secteur privé.

Les résultats de cette enquête indiquent que selon la perception des acteurs étatiques, les OSC bénéficient d'un environnement assez favorable pour l'exercice de leurs activités quotidiennes au Burkina Faso. Toutefois, de l'avis des acteurs de la société civile, cet environnement leur est peu favorable. En plus de leur présence dans les Cadres sectoriels de dialogue, le Gouvernement organise chaque année une rencontre de haut niveau Gouvernement-OSC. Il ressort également que les systèmes nationaux sont plus ou moins utilisés par les Partenaires au développement. Aussi, les informations relatives à la Coopération pour le développement sont accessibles et aident les PTF à coordonner leur soutien. L'analyse révèle, en sus, une forte implication et un engagement des divers groupes de populations dans le processus de consultation et de dialogue dans le cadre de la stratégie nationale de développement.

Pour l'Évaluation des principes de Kampala qui mesure l'engagement efficace du secteur privé dans la Coopération pour le développement, quatre (4) paramètres ont été définis. De façon globale, l'analyse de ces paramètres fait ressortir un niveau élevé sur le processus d'élaboration et d'appropriation des politiques nationales du Gouvernement et des Partenaires du développement afin de faciliter le travail avec le secteur privé dans le cadre de la Coopération au développement.

Aussi, il ressort de l'analyse des données de l'évaluation que le dialogue inclusif sur l'Engagement du secteur privé dans le cadre de la Coopération pour le développement n'a pas favorisé une plus grande collaboration entre les différents acteurs. S'agissant de la facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de son engagement en faveur de la Coopération pour le développement, les perceptions sont mitigées. En effet, le Gouvernement, les Partenaires du développement, les petites entreprises et les OSC estiment que le secteur privé a facilement accès aux ressources des Partenaires du développement tandis que les grandes entreprises et les syndicats estiment qu'il est difficile pour le secteur privé d'accéder à ces ressources.

Malgré ces résultats, le bon déroulement de l'exercice 2023 a été entravé par des limites et des difficultés. Ce sont, entre autres, la mobilité des points focaux, la non-complétude des informations statistiques, la non-appropriation par les acteurs des outils de l'exercice, la difficulté de mobiliser l'ensemble des PTF et l'absence d'intérêt de certains partenaires pour l'enquête. Pour pallier ces limites et difficultés, des recommandations ont été formulées à toutes les parties prenantes afin qu'elles maximisent leurs contributions pour l'atteinte des Objectifs de développement durable.

Les engagements d'efficacité en matière de Coopération pour le développement pris de commun accord au niveau international doivent être respectés par l'ensemble des acteurs afin d'accélérer la réalisation tangible des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et de s'assurer que personne n'est laissé de côté.

ANNEXES

- **LISTE DE PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS AYANT PARTICIPÉ À L'EXERCICE**
- **CADRE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS**
- **PLAN D'ACTION DE SUIVI ET DE RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE COOPÉRATION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL**
- **LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE RÉDACTION DU RAPPORT-PAYS**
- **GUIDE DE SUIVI DE 2023 À 2026 DU PARTENARIAT MONDIAL POUR UNE COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DÉNOMMÉ PMCED**

Annexe 1 : Partenaires techniques et financiers ayant participé à l'enquête

N°	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS
1	African Development Bank (AfDB)
2	Austria
3	Canada
4	Denmark
5	European Union Institutions
6	Food and Agriculture Organization (FAO)
7	France
8	Germany
9	International Fund for Agricultural Development (IFAD)
10	International Labour Organization (ILO)
11	Italy
12	Japan
13	Luxembourg
14	Netherlands
15	Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR)
16	Sweden
17	Switzerland
18	United Nations Children's Fund (Unicef)
19	United Nations Development Programme (UNDP)
20	United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR)
21	United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat)
22	United Nations Office for Project Services (UNOPS)
23	United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)
24	United Nations Population Fund (UNFPA)
25	United States
26	World Food Programme (WFP)
27	World Health Organization (WHO)

Annexe 2 : Cadre de suivi de la mise en œuvre des recommandations

N°	Recommandation	Échéance	Responsables
À l'endroit du Gouvernement			
1	Améliorer le processus de conduite des exercices de suivi du PMCED		DGCOOP
2	Renforcer l'appropriation des politiques publiques pour accélérer les progrès en matière de développement		DGEP (Chef de file) SEN-PND DGESS des Ministères
3	Renforcer le leadership du Gouvernement dans la gestion de la Coopération au développement		DGCOOP
4	Prioriser les actions de développement et mieux déterminer les rôles et responsabilités des acteurs		SEN-PND (Chef de file) DGEP DGB DGESS des Ministères
5	Améliorer l'espace de dialogue avec les Partenaires au développement		DGCOOP
6	Améliorer le système statistique national		INSD (Chef de file) DGESS des Ministères
À l'endroit des Partenaires du développement			
7	Intégrer les principes d'efficacité de la Coopération pour le développement dans les stratégies pays		Tout partenaire
8	Aligner davantage les interventions des Partenaires du développement sur les priorités nationales		Tout partenaire DGCOOP
9	Améliorer la communication autour des opportunités en faveur des OSC et du secteur privé		Troïka des PTF
10	Améliorer la prévisibilité de la Coopération pour le développement		Tout partenaire DGCOOP
À l'endroit des Organisations de la société civile			
11	Améliorer la transparence dans la gestion des ressources de la société civile		SPONG DGAT/MATDS UAS DGCOOP
12	Développer des partenariats stratégiques au profit de la société civile		SPONG DGAT/MATDS UAS DGCOOP
À l'endroit du secteur privé			
13	Améliorer la participation du secteur privé aux différents cadres de concertation		CCI-BF MEBF SEN-PND Secrétariats des CSD
14	Améliorer l'impact des interventions du secteur privé		CCI-BF MEBF SEN-PND Secrétariats des CSD

Annexe 3 : Plan d'action de suivi et de renforcement de l'efficacité de coopération du développement national

Code	Recommandations/ Actions/Activités	Résultats attendus	Programmation physique						Programmation financière (en milliers)				Source de finance- ment	Responsable	
			2024				2025	2026	2024	2025	2026	TO- TAL			
			T1	T2	T3	T4									
R.1	Améliorer le processus de conduite des exercices de suivi du PMCED	Le processus de conduite des exercices de suivi du PMCED est amélioré													DGCOOP
1.1	Designer deux (2) points focaux par structure pour prendre part aux exercices de suivi du PMCED	Un point focal et son suppléant sont désignés par structure						X				-	-		DGCOOP
1.2	Mettre en place un dis- positif de suivi-évaluation du fonctionnement des cadres de concertation et de dialogue	Un dispositif de suivi-éva- luation du fonctionnement des cadres de concertation et de dialogue est mis en place					X						-		DGCOOP
1.3	Organiser une campagne de communication autour du PMCED	Une campagne de communication autour du PMCED est organisée	X	X	X	X	X	X					-		DGCOOP
1.4	Former les points focaux sur le processus et l'utili- sation des outils de suivi du PMCED	Les points focaux sont formés sur le processus et l'utilisation des outils de suivi du PMCED					X	X					-		DGCOOP
R.2	Renforcer l'appropriation des politiques publiques pour accélérer les progrès en matière de développe- ment	L'appropriation des politiques publiques pour accélérer les progrès en matière de développement est renforcée													DGEP (Chef de file) DGCOOP SEN-PND DGESE des Ministères
2.1	Sensibiliser les différents acteurs au développe- ment sur la conception et la mise en œuvre des politiques publiques	Les différents acteurs au développement sont sen- sibilisés sur la conception et la mise en œuvre des politiques publiques													DGEP

Code	Recommandations/ Actions/Activités	Résultats attendus	Programmation physique							Programmation financière (en milliers)			Source de finance- ment	Responsable
			2024				2025	2026	2024	2025	2026	TO- TAL		
			T1	T2	T3	T4								
2.2	Organiser un séminaire gouvernemental sur les politiques de développement	Un séminaire gouver- nemental sur les politiques de développement est organisé												DGEP
2.3	Organiser des panels sur la Coopération au développement	Des panels sur la Coopé- ration au développement sont organisés												DGCOOP
2.4	Organiser des rencontres d'échanges sur les objec- tifs de la Coopération au développement	Des rencontres d'échanges sur les objectifs de la Coopération au développe- ment sont organisées												DGCOOP
R.3	Renforcer le leadership du Gouvernement dans la gestion de la Coopération au développement	Le leadership du Gouver- nement dans la gestion de la Coopération au dévelop- pement est renforcé												DGCOOP
3.1	Adopter le document sur la division du travail	Le document sur la divi- sion du travail est adopté												DGCOOP
3.2	Organiser un séminaire gouvernemental sur la Coopération au dévelop- pement	Un séminaire gouverne- mental sur la Coopération au développement est organisé												DGCOOP
R.4	Prioriser les actions de développement et mieux déterminer les rôles et responsabilités des acteurs	Les actions de dévelop- pement sont priorisées et les rôles et responsabilités des acteurs sont mieux déterminés												SEN-PND (Chef de file) DGEP DGB DGCOOP DGESS des Ministères
4.1	Élaborer une note conceptuelle pour susciter une étude exploratoire sur la Coopération au développement	Une note conceptuelle pour susciter une étude exploratoire sur la Coopé- ration au développement est élaborée												DGCOOP

Code	Recommandations/ Actions/Activités	Résultats attendus	Programmation physique						Programmation financière (en milliers)			Source de finance- ment	Responsable	
			2024				2025	2026	2024	2025	2026			TO- TAL
			T1	T2	T3	T4								
4.2	Réaliser une étude sur la priorisation des actions de développement	Une étude sur la priorisation des actions de développement est réalisée												SEN-PND
4.3	Élaborer un référentiel de classification des actions prioritaires	Un référentiel de classification des actions prioritaires est élaboré												SEN-PND
4.4	Organiser des campagnes de sensibilisation sur le rôle et la place de la société civile dans la Coopération au développement	Des campagnes de sensibilisation sur le rôle et la place de la société civile dans la Coopération au développement sont organisées												DGCOOP
4.5	Organiser des campagnes de sensibilisation sur le rôle et la place du secteur privé dans la Coopération au développement	Des campagnes de sensibilisation sur le rôle et la place du secteur privé dans la Coopération au développement sont organisées												DGCOOP
4.6	Vulgariser le document sur la division du travail	Le document sur la division du travail est vulgarisé												DGCOOP
R.5	Améliorer l'espace de dialogue avec les Partenaires au développement	L'espace de dialogue avec les Partenaires au développement est amélioré												DGCOOP
5.1	Prendre en compte les groupes marginalisés et vulnérables dans les cadres de concertation	Les groupes marginalisés et vulnérables sont pris en compte dans les cadres de concertation												DGCOOP

Code	Recommandations/ Actions/Activités	Résultats attendus	Programmation physique							Programmation financière (en milliers)			Source de finance- ment	Responsable
			2024				2025	2026	2024	2025	2026	TO- TAL		
			T1	T2	T3	T4								
5.2	Sensibiliser les acteurs (société civile, secteur privé) sur les procédures et les mécanismes de règlement des différends liés à l'Engagement du secteur privé dans la Coopération au développement	Les acteurs (société civile, secteur privé) sont sensibilisés sur les procédures et les mécanismes de règlement des différends liés à l'Engagement du secteur privé dans la Coopération au développement												DGCOOP
R.6	Améliorer le système statistique national	Le système statistique national est amélioré												INSD (Chef de file) DGCOOP DGESS des Ministères
6.1	Systématiser la désagrégation des indicateurs de résultats	La désagrégation des indicateurs de résultats est systématisée												INSD
6.2	Former les acteurs du système national statistique sur le suivi du PMCED	Les acteurs du système national statistique sont formés sur le suivi du PMCED												DGCOOP
R.7	Intégrer les principes d'efficacité de la Coopération pour le développement dans les stratégies pays	Les principes d'efficacité de la Coopération pour le développement sont intégrés dans les stratégies pays												Troika des PTF (Chef de file) DGCOOP
7.1	Associer les divers groupes de populations (femmes, jeunes, filles, enfants et groupes vulnérables) dans la préparation des stratégies pays	Les divers groupes de populations sont associés dans la préparation des stratégies pays												Troika des PTF

Code	Recommandations/ Actions/Activités	Résultats attendus	Programmation physique							Programmation financière (en milliers)			Source de finance- ment	Responsable	
			2024				2025	2026	2024	2025	2026	TO- TAL			
			T1	T2	T3	T4									
7.2	Prendre en compte les priorités nationales dans l'élaboration des stratégies pays	Les priorités nationales sont prises en compte dans l'élaboration des stratégies pays													Troika des PTF
R.8	Aligner davantage les interventions des Partenaires du développement sur les priorités nationales	Les interventions des Partenaires du développement sont davantage alignées sur les priorités nationales													Troika des PTF (Chef de file) DGCOOP
8.1	Focaliser les orientations des stratégies pays sur les priorités de la Politique nationale de développement	Les orientations des stratégies pays sont focalisées sur les priorités de la Politique nationale de développement													PTF
8.2	Utiliser les systèmes nationaux de gestion des finances publiques	Les systèmes nationaux de gestion des finances publiques sont utilisés													PTF
R.9	Améliorer la communication autour des opportunités en faveur des OSC et du secteur privé	La communication autour des opportunités en faveur des OSC et du secteur privé est améliorée													PTF DGCOOP
9.1	Organiser des séances de communication sur les opportunités offertes par les Partenaires du développement au profit de la société civile	Des séances de communication sur les opportunités offertes par les Partenaires du développement au profit de la société civile sont organisées													DGCOOP

Code	Recommandations/ Actions/Activités	Résultats attendus	Programmation physique						Programmation financière (en milliers)			Source de finance- ment	Responsable	
			2024				2025	2026	2024	2025	2026			TO- TAL
			T1	T2	T3	T4								
9.2	Organiser des séances de communication sur les opportunités offertes par les Partenaires du développement au profit du secteur privé	Des séances de communication sur les opportunités offertes par les Partenaires du développement au profit du secteur privé sont organisées												DGCOOP
9.3	Organiser des séances de communication sur les guichets privés (BM, BAD, BOAD...) au profit du secteur privé	Des séances de communication sur les guichets privés (BM, BAD, BOAD...) au profit du secteur privé sont organisées												DGCOOP
R.10	Améliorer la prévisibilité de la Coopération pour le développement	La prévisibilité de la Coopération pour le développement est améliorée												PTF
10.1	Élaborer les stratégies pays en étroite collaboration avec le Gouvernement et les autres acteurs de la Coopération au développement	Les stratégies pays sont élaborées en étroite collaboration avec le Gouvernement et les autres acteurs de la Coopération au développement												PTF
R.11	Améliorer la transparence dans la gestion des ressources de la société civile	La transparence dans la gestion des ressources de la société civile est améliorée												SPONG DGAT/MATDS
11.1	Élaborer des stratégies d'intervention de la société civile	Des stratégies d'intervention de la société civile sont élaborées												Troika de la société civile
11.2	Publier régulièrement les programmes et les rapports d'activités de la société civile	Les programmes et les rapports d'activités de la société civile sont régulièrement publiés												Troika de la société civile

Code	Recommandations/ Actions/Activités	Résultats attendus	Programmation physique						Programmation financière (en milliers)			Source de finance- ment	Responsable	
			2024				2025	2026	2024	2025	2026			TO- TAL
			T1	T2	T3	T4								
R.12	Développer des partenariats stratégiques au profit de la société civile	Des partenariats stratégiques au profit de la société civile sont développés												SPONG DGAT/MATDS UAS
12.1	Former la société civile sur le développement des partenariats stratégiques	La société civile est formée sur le développement des partenariats stratégiques												Troika de la société civile
12.2	Nouer des partenariats stratégiques avec les organisations internationales	Des partenariats stratégiques sont noués avec les organisations internationales												Troika de la société civile
12.3	Nouer des partenariats stratégiques avec la société civile d'autres pays	Des partenariats stratégiques sont noués avec la société civile d'autres pays												Troika de la société civile
R.13	Améliorer la participation du secteur privé aux différents cadres de concertation	La participation du secteur privé aux différents cadres de concertation est améliorée												CCI-BF MEBF SEN-PND Secrétariats des CSD
13.1	Élaborer un rapport sur la contribution du secteur privé aux CSD	Un rapport sur la contribution du secteur privé aux CSD est élaboré												SEN-PND
13.2	Identifier les conditions pour une meilleure participation du secteur privé aux cadres de concertation	Les conditions pour une meilleure participation du secteur privé aux cadres de concertation sont identifiées												CCI-BF MEBF

Code	Recommandations/ Actions/Activités	Résultats attendus	Programmation physique								Programmation financière (en milliers)			Source de finance- ment	Responsable	
			2024				2025		2026		2024	2025	2026			TO- TAL
			T1	T2	T3	T4										
R.14	Améliorer l'impact des interventions du secteur privé	L'impact des interventions du secteur privé est amélioré													CCI-BF MEBF SEN-PND Secrétariats des CSD	
14.1	Créer un mécanisme de suivi et de capitalisation de la contribution du secteur privé à la Coopération au développement	Un mécanisme de suivi et de capitalisation de la contribution du secteur privé à la Coopération au développement est créé													CCI-BF MEBF	
14.2	Identifier des domaines clés pour orienter l'intervention du secteur privé dans le cadre de la Coopération au développement	Des domaines clés sont identifiés pour orienter l'intervention du secteur privé dans le cadre de la Coopération au développement													CCI-BF	

Annexe 4 : Liste des membres du groupe de rédaction du rapport-pays de l'exercice 2023 de suivi du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

N°	NOM	PRÉNOM(S)	STRUCTURE	ADRESSE
1	OUIMINGA	INOUSSA	DGCOOP/ MEFP	70 92 83 64
2	YAMÉOGO	FELIX MARIE	CAT / DGCOOP	76 61 65 54/fmy_yameogo@yahoo.fr
2	KÉBRÉ	W. JEAN MARIE	DCEAPD/ DGCOOP	70 24 32 16/jkebre@gmail.com
4	BAGA	D. MOUSTAPHA	DCEAPD/ SCAPD	70 70 25 90/bagamoust@yahoo.fr
5	KOUANDA/ SIRITIÉ	DJÉNÉBA	DCEAPD/ SSECD	70 29 42 67/djenbiz1@yahoo.fr
6	NABI	BOURAHIMA	DGCOOP	70 73 85 39
7	FOFANA/ TRAORÉ	SATTA	DCEAPD/ SCAPD	70 16 27 69/sattatra@yahoo.fr
8	THIOMBIANO	NAZAIRE	DCEAPD/ SCAPD	70 02 24 53/ thiombiano_nazaire@yahoo.fr
9	SOUGUÉ/ DIALLO	AÏCHA BLANDINE	DCEAPD/ SSECD	70 22 24 89/dsablandine@yahoo.fr
10	BOURGOU	S. G. ÉRIC	DCEAPD/ SSECD	76 96 09 28/bges.bfa@gmail.com
11	TINDANO	YENTAADI	DCEAPD	70 94 38 00/ tindanoyentaadi@gmail.com
12	COULIBALY	ADAMA	DSPF/ DGCOOP	78 00 18 96/64 14 11 48 couladamssaf@gmail.com
13	SORY/TRAORÉ	MARIAM	DCB/ DGCOOP	76 03 02 00/tmsory@gmail.com
14	ZERBO/NANA	ALIMATA	DCM/ DGCOOP	76 93 49 69/ zerboalimata@gmail.com
15	OUATARA/SÉRÉ	HÉZITA	DP-ONG/ DGCOOP	77 12 11 56/hezitasere@yahoo.fr
16	ZAGRÉ	NOUFOU	DGEP/MEFP	70 24 82 52/zagrenoufou@yahoo.fr
17	ZONGO	BRUNO	DGEP/MEFP	PM
18	TAMBOURA	ADAMA M.	SEN-PND/ MEFP	70 80 10 20/66 88 47 00 adamamicaillou79@yahoo.fr
19	OUÉDRAOGO	FRÉDÉRIC	DGB/MEFP	70 33 03 66/fredostarr@yahoo.fr
20	ROUAMBA	DOMINIQUE	DGB/MEFP	PM
21	RABO	HAMADO	DGCB/ MAECRBE	78 70 28 54/hamadrabo@gmail.com

N°	NOM	PRÉNOM(S)	STRUCTURE	ADRESSE
22	MOYENGA	ADAMA	UPPP/MEFP	70 35 60 47/ adama_moyenga@yahoo.fr
23	DIANDA	ISSA	DG-CMEF/ MEFP	74 20 83 12
24	OUOBA	HAANDI	DGT-CP/ MEFP	73 04 59 55/70 06 28 44 dianda.id35@gmail.com
25	NIKIÉMA	S. OLIVIER	DGESS/ MEFP	76 50 15 80/sibewend007@yahoo.fr
26	SÉBOGO	SIBIRI	INSD/MEFP	70 43 03 12
27	DAO	BRAMA	DGESS/ MDICAPME	61 41 89 35/bramadao@yahoo.fr
28	YAMÉOGO	LÉVI	DGCM/ MAECRBE	+1 212 433 0362 yameogobernard@gmail.com
29	TANKOANO	M. OUMAROU	DGESS/ MAECRBE	71 99 31 82/tmiyieba@gmail.com
30	KOURAOGO	HERVÉ	PNUD	75 87 00 15
31	OUÉDRAOGO	ABDOULAYE	PNUD	76 41 73 83
32	SINWINDÉ	DAOUDA	TROIKA (Ambassade d'Allemagne)	Wz-11@ouag.diplo.de
33	OUÉDRAOGO	ISSAKA	ST/TROIKA	71 28 37 25/issakaoris@gmail.com
34	KORMODO/ ZOUNGRANA	RAÏSSA	CCI-B	61 00 31 31/raissa.zoungrana@cci.bf
35	NONGUIERMA	DONALD	ABI	70 57 36 54/donald.nonguierma@ investburkina.com
36	NANA	R. SOSTHÈNE	ME-BF	74 49 64 64/sosthene.nana@me.bf
37	KONATÉ	PM	REN-LAC	PM
38	DERA	MAMOUNATA	Syndicat (UAS)	78 23 20 30/mina.dera@yahoo.fr
39	YOGO	DELWINDÉ LAURENT	ASCE-LC	78 36 12 72/laurentyogo@gmail.com
40	TOUBRÉ	NOBILA BLAISE	SPONG	70 28 21 54/61 00 31 31 rimdel_w@yahoo.fr



Avec l'appui
financier du PNUD

© Direction générale de la coopération

Pour plus d'informations sur le rapport :
www.dgcoop.gov.bf